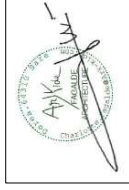


Agence AT>| kide \*fagalde architecture\*  
mail: fagaldec@yahoo.fr  
tel:06 18 43 40 35



SAS La Chatre PV  
lieu dit la chatre  
87190 St Leger Magnazeix  
La CONTACT :  
frankmenschel@icloud.com

PC

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL  
- LA CHATRE -  
COMMUNES SAINT LEGER MAGNAZEIX ET MAGNAC LAVAL (87)

JANVIER 2022

## Sommaire

- Pièces Administratives .....	1
- Formulaire de permis de construire .....	2 à 6
- Bordereau de dépôts des pièces jointes.....	7 à 9
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.....	10 à 11
- Extrait K-bis La Châtre Pv.....	12
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	13
Plan de Situation du projet : PC 1	14
- Localisation générale du projet.....	15
- Vue aérienne du projet par rapport aux communes.....	17
- Vue aérienne du foncier photovoltaïque.....	18
- Plan cadastral du foncier photovoltaïque .....	19
Plan de masse des constructions : PC 2	20
- Plan de masse existant .....	21
- Plan de masse du projet .....	22
- Plan de masse du projet -zoom-.....	23
-	
Plans en coupes du terrain et de la construction : PC 3	24
- Coupes AA et BB.....	25
Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagement : PC 4 .....	26 à 27
Plan des façades et des toitures : PC5	28
- Façades des panneaux photovoltaïques.....	29
- Façades du poste de Livraison.....	30
- Façades du poste de transformation.....	31
- Façades clôtures et portails.....	32
- Façades citerne enterrée.....	33
Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement : PC 6	34 à 39
Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche : PC 7	40 à 41
Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain : PC 8	42 à 43

Etude d'impact ( document joint)

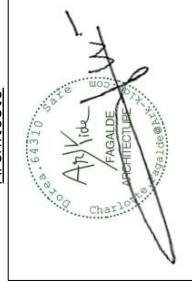
## Pièces administratives Contenu

**LEGENDE:**

- Formulaire de demande de Permis de construire
- Extrait K-bis -La châtre PV-
- Travaux récapitulatif du foncier du parc photovoltaïques



Architecte



Maitre d'Ouvrage

# Pièces administratives

- Formulaire de demande de Permis de construire

- Extrait K-bis -La châtre PV-

- Travaux récapitulatif du foncier du parc photovoltaïques

# Demande de

# Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions Permis de construire comprenant ou non des démolitions



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
 REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 MINISTÈRE CHARGÉ  
 DE L'URBANISME



N° 13409\*06

Pour vos demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique certifié n° 13406

- Vous pouvez utiliser ce formulaire si :**
- Vous réalisez un aménagement (loisissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
  - Vous réalisez une nouvelle construction.
  - Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
  - Votre projet comprend des démolitions.
  - Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cachet/réserve d'annexe de lieu du projet

PC ou PA : \_\_\_\_\_ Dpt : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_  
 N° de dossier : \_\_\_\_\_

**La présente demande a été reçue à la mairie**

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

**Dossier transmis :**  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National  
 au Secrétaire de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

**1 - Identité du demandeur**

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier    Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

**Vous êtes une personne morale**

Dénomination : SAS La Châtre PV    Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : 8181714117141510001191    Type de société (SA, SCI,...) : Société par Actions simplifiée

Représentant de la personne morale :    Madame     Monsieur

Nom : Menschel    Prénom : Frank

**2 - Coordonnées du demandeur**

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : La Châtre    Localité : Saint Léger Magnazeix

Code postal : 8171910    BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0671418371811    indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

**Si le demandeur habite à l'étranger :** Pays : \_\_\_\_\_

**Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :**    Monsieur     Madame     Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**OU** raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Si le demandeur habite à l'étranger :** Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

**J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :** \_\_\_\_\_

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

**3 - Le terrain**

**3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Adresse du (ou des) terrain(s)**  
 Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : La Châtre    Localité : Saint Léger Magnazeix

Code postal : 8171910    BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Références cadastrales<sup>1</sup> :** (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : voir pages 9-17

**3.2 - Situation juridique du terrain** (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

**4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement**

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

**4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés** (cochez la ou les cases correspondantes)

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- Contenance (nombre d'unités) :
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
- o Superficie (en m²) : \_\_\_\_\_
- o Profondeur (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_
- o Hauteur (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_

Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

**Dans les secteurs protégés**  
 Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marne ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>1</sup> :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public
- Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>1</sup> :
- Création d'un espace public

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

#### 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  
 La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui  Non

Oui  Non

#### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

#### Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

Oui  Non

### 5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

#### 5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui  Non

Si oui, vous devez compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : ark kide Fagade architecture Prénom : Charlotte

Numéro :

Voie : bourg

Lieu-dit : Dorea

Localité : Sare

Code postal : 64431 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 082663

Conseil Régional de :

Téléphone : 0618431431 ou 031303115 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : ark.kide @ yahoo.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte :



Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :  
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

#### 5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Une centrale solaire au sol, d'une puissance de 61,63 MWc, composée :

- d'e24nviron 115 209 panneaux photovoltaïques;
- sur une surface globale clôture de 66,76 ha;
- 2 postes de livraison;
- 11 postes de transformation
- d'un portail grillagé d'une hauteur de 2 mètres et d'une longueur de 6 mètres;
- d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2 mètres, sur une longueur de 6,1 km

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 KVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'exécède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'exécèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'exécèdent pas 2000 m².

**5.3 - Informations complémentaires**

- Nombre total de logements créés : \_\_\_\_\_ dont individuels : \_\_\_\_\_ dont collectifs : \_\_\_\_\_
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :  
 Logement Locatif Social \_\_\_\_\_ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) \_\_\_\_\_ Prêt à taux zéro \_\_\_\_\_
- Autres financements : \_\_\_\_\_
- Mode d'utilisation principale des logements :  
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Location   
 S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Vente  Résidence secondaire   
 Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin   
 Autres annexes à l'habitation : \_\_\_\_\_
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
 Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme   
 Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées   
 Autres, précisez : \_\_\_\_\_
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : \_\_\_\_\_
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
 1 pièce \_\_\_\_\_ 2 pièces \_\_\_\_\_ 3 pièces \_\_\_\_\_ 4 pièces \_\_\_\_\_ 5 pièces \_\_\_\_\_ 6 pièces et plus \_\_\_\_\_
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : \_\_\_\_\_
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
 Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :  
 Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
 Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

**5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée**  
 Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

\_\_\_\_\_

**5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).**

Destinations	Surfaces de plancher <sup>3</sup> en m <sup>2</sup>					Surfaces totales = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>4</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>5</sup> (C)	Surface supprimée <sup>6</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> (E)	
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>8</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	318	0	0	0	318
<b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b>						<b>318</b>

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
 La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sans déduction, des surfaces des locaux techniques, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir l'article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
 4 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
 5 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.  
 6 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).  
 7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.  
 8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).  
 9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).**

Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations <sup>4</sup>	Surfaces de plancher <sup>3</sup> en m <sup>2</sup>					Surfaces totales = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>5</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>6</sup> ou de sous-destination <sup>7</sup> (C)	Surface supprimée <sup>8</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>9</sup> ou de sous-destination <sup>9</sup> (E)	
Exploitation agricole et forestière						
Habitation						
Commerce et activités de service						
Artisanat et commerce de détail						
Restauration						
Commerce de gros						
Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
Hébergement hôtelier et touristique						
Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics						
Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
Etablissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
Salles d'art et de spectacles						
Équipements sportifs						
Autres équipements relevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>						

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
 La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sans déduction, des surfaces des locaux techniques, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir l'article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
 4 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R.151-27 du code de l'urbanisme.  
 5 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
 6 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.  
 7 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).  
 8 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).  
 9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

## 5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement : \_\_\_\_\_

Avant réalisation du projet : \_\_\_\_\_ Après réalisation du projet : \_\_\_\_\_

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : \_\_\_\_\_

Nombre de places : \_\_\_\_\_

Surface totale affectée au stationnement : \_\_\_\_\_ 46 m<sup>2</sup>, dont surface bâtie : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas : \_\_\_\_\_

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : \_\_\_\_\_

## 6 - A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

Démolition totale

Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : \_\_\_\_\_

Nombre de logement démolis : \_\_\_\_\_

## 7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

## 8- Informations pour l'application d'une législation commexe

## Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (OTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4<sup>e</sup> du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

## Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- (Informations complémentaires)
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

## 9 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>8</sup>

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A. Saint Léger Magnazeix

Le : 28 Janvier 2022



Frank Menschel

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

## Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cache(s) (des personnes sollicitées) :

Signature(s) et cache(s) (des personnes sollicitées) :

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

<sup>8</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou titulaire d'un droit d'usage ou de jouissance ;
- vous êtes titulaire d'un droit de préemption ;
- vous êtes co-indivisaire ou titulaire d'un mandat ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.6.1.7.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 19550

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.6.1.9.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 22830

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.7.1.0.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 12780

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.7.1.1.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 46895

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.7.1.2.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 39585

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.7.1.3.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 20805

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.7.1.4.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 40830

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.8.1.4.1 Pj  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 35.202-5000 = 30202

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.9.1.1.1 Pj  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 23350

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.9.1.3.1 Pj  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 13540

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.9.1.4.1 Pj  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 15654

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.9.1.5.1 Pj  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1.037

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 7.1.9.1.9.1 Pj  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 29561

Préfixe : 0.0.0.0 Section : E.1.1.1 Numéro : 8.1.0.0.0.1 Pj  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3317

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 319.857m² sur la commune de Saint-léger-Magnazeix

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : C.1.1.1 Numéro : 1.1.1.8.1.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 36140

Préfixe : 0.0.0.0 Section : C.1.1.1 Numéro : 1.1.1.0.1.6.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 74798

Préfixe : 0.0.0.0 Section : C.1.1.1 Numéro : 1.1.1.0.1.7.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1725

Préfixe : 0.0.0.0 Section : C.1.1.1 Numéro : 1.1.1.0.1.8.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 27100

**Superficie totale du terrain (en m²) :** .....

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0.0.0.0 Section : C.1.1.1 Numéro : 1.1.1.0.9.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 50200

Préfixe : 0.0.0.0 Section : C.1.1.1 Numéro : 1.1.1.1.0.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 51300

Préfixe : 0.0.0.0 Section : C.1.1.1 Numéro : 1.1.1.1.2.1  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 10340

Préfixe : 0.0.0.0 Section : C.1.1.1 Numéro : 1.1.1.1.8.1.3  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 96202

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Total = 347 805 m² sur la commune de Magnac-Laval

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

Préfixe : 0.0.0.0 Section : 0.0.0.0 Numéro : 0.0.0.0.0.0.0.0.0.0  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 0

**Superficie totale du terrain (en m²) :** .....



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

*Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe*

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous (art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme). Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, ...) ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction (art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation). Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3 en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis (art. A.431-9 du code de l'urbanisme).

10/17

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction (Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet (Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures (Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme) <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme) <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme) <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux (Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou autour des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux (Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier

11/17

## Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement (Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude (Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet (Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'article R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu (Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation (Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique (Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte (Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément (Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment (Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité (Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
<input type="checkbox"/> PC16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation (Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
<input type="checkbox"/> PC16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement (Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
<input type="checkbox"/> PC16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds (Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif (Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet se situe sur un terrain avant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
<input type="checkbox"/> PC16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet (Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

- PC16-6. Une évaluation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16-0] du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-43, 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur défini par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements localisés sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

- PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R.431-16-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur défini par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

- PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

- PC17-2. Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements localisés sociaux définis à l'article L. 302-9 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt localisé social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de P.L.U. justifié par la construction de logements sociaux :

- PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]
- PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]
- PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]
- PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de P.L.U. justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

- PC22. Un document prévu par l'article R.111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]
- PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite un défrichement :

- PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

- PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux installations classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

- PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]
- OU, si la demande de permis de construire vaude demande de permis de démolir :
- PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans un lotissement :

- PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11.1er al) du code de l'urbanisme]
- PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]
- PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

- PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m<sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]
- PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

- PC31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

- PC31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

- PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]
- PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 433-24 du code de l'urbanisme]

Si le projet est soumis à la redévance bureaux :

- PC33-1. Le formulaire de déclaration de la redévance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

- PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]
- OU
- PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :

- PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

- PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

- PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

- PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]
- PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

- PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------



Ministère chargé de l'urbanisme

## ANNEXE

### Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

#### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

#### 2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



## Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

**Cadre réservé à l'imprimeur (à remplir par lui)**

PC ou PA  DPL  Commune  Année  N° de dossier

#### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

**1.1 -** Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction  
 Surface taxable (1) (totele gréée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis)) : ..... 318, m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : ..... 0, m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

Dont :	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiaire d'un P.L.A.I ou LL.T.S (4) P.T.Z. (5) Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus Bénéficiaire d'autres prêts aidés (P.L.U.S., L.E.S., P.S.A., P.L.S., L.L.S.) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé Bénéficiaire d'un P.L.A.I ou LL.T.S Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

**1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.**  
 Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?  
 Oui  Non  Si oui, lequel ? .....

**1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation**  
 Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? ..... m<sup>2</sup>. Quel est le nombre de logements existants ? .....

Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Total des surfaces créées, Y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes		318	0
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, habéger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)	Surfaces créées
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	

**1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement**  
 Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : ..... m<sup>2</sup>  
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m<sup>2</sup>  
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....  
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....  
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....  
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... 291,740, m<sup>2</sup>

**1.4 - Redevance d'archéologie préventive :**  
 Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet au titre des locaux : .....  
 au titre de la piscine : .....  
 au titre des emplacements de stationnement : .....  
 au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....  
 au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

**1.5 - Cas particuliers**  
 Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?  
 Oui  Non   
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?  
 Oui  Non

#### 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui  Non   
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :  
 La superficie de votre unité foncière : ..... m<sup>2</sup>.  
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : ..... m<sup>2</sup>.  
 La valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : ..... €/m<sup>2</sup>.  
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) : ..... m<sup>2</sup>.  
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

#### 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement : <input type="checkbox"/> F1. Le certificat (oumi par le lotisseur [art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal : <input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

## 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
<p>Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7-4<sup>o</sup> (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme</p> <p><input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)</p> <p>Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7-6<sup>o</sup> (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :</p> <p><input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)</p> <p>Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7-8<sup>o</sup> du code de l'urbanisme :</p> <p><input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre</p> <p><input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme</p> <p>Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :</p> <p><input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p>

## 5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date

28 Janvier 2022

Nom et Signature du déclarant

Menschel Frank



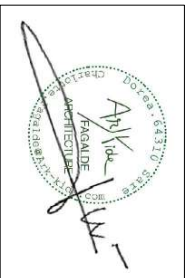
Pièces administratives  
Contenu

LEGENDE:

- Extrait K-bis -La châtre PV-



Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Châtre PV  
Lieu Dit La Châtre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschele@cloud.com  
06 70 48 37 81

- Extrait K-bis -La châtre PV-

Greffier du Tribunal de Commerce de Limoges  
Clic judiciaire  
23 Pl. WINSTON CHURCHILL  
87000 LIMOGES  
N° de gestion 2020B00492

Code de vérification : 6vmt5qQ45g  
<https://www.infogreffe.fr/control>

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS  
à jour au 22 février 2021



IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 887 741 775 R.C.S. Limoges  
Date d'immatriculation 03/08/2020  
Dénomination ou raison sociale LA CHATRE PV  
Forme juridique Société par actions simplifiée  
Capital social 500,00 Euros  
Adresse du siège lieudit la châtre 87190 St Leger Magnazeix  
Activités principales La production d'électricité à partir de centrales solaires photovoltaïques, ou toute autre source de production d'énergie renouvelable.  
Durée de la personne morale Jusqu'au 02/08/2119  
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre  
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms Menschel Frank Thomas  
Date et lieu de naissance Le 16/01/1967 à ESSEN (ALLEMAGNE)  
Nationalité Allemande  
Domicile personnel Alfons Servaislei 96B bus 2 2900 Schoten (Belgique)

Directeur général

Nom, prénoms Jungheans Florian  
Nom de usage Freuer-Jungheans  
Date et lieu de naissance Le 13/07/1975 à FRANKFURT (ALLEMAGNE)  
Nationalité Allemande  
Domicile personnel Barckenkamp 4b 22391 Hamburg (Allemagne)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement lieudit la châtre 87190 St Leger Magnazeix  
Activité(s) exercé(e)s La production d'électricité à partir de centrales solaires photovoltaïques, ou toute autre source de production d'énergie renouvelable.  
Date de commencement d'activité 30/07/2020  
Origine du fonds ou de l'activité Création  
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

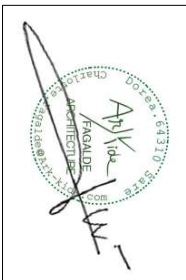
Pièces administratives  
Contenu

LEGENDE:

- Travaux récapitulatif du foncier  
du parc photovoltaïques



Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenscheil@cloud.com  
06 70 48 37 81

### - Travaux récapitulatif du foncier du parc photovoltaïques

#### Liste Des Parcelles

Et une superficie de 31 ha 98a 57ca située au lieu dit de Villeux et figurant au cadastre de la commune de MAGNAC LAVAL section C ,sous les n° :

-767	Contenance	19 550 m2
-769	«	22 830 m2
-770	«	12 780 m2
-771	«	46 895 m2
-772	«	39 585 m2
-773	«	20 805 m2
-774	«	40 830 m2
-784 P	«	35 202 m2 *(Parcelle comprenant une bergerie dessus d'ou les 5000m2 en -)
		- 5 000 m2
-791P	«	23 350 m2
-793P	«	13 540 m2
-794P	«	15 654 m2
-795P	«	1 037 m2
-799P	«	29 561 m2
-800P	«	3 137 m2

TOTAL 319 857 m2 Sur la commune de Saint Léger Magnazeix

Et une superficie de 34 ha 78a 05ca située au lieu dit de Villeux et figurant au cadastre de la commune de MAGNAC LAVAL section C ,sous les n° :

-18	Contenance	36 140 m2
-106	«	74 798 m2
-107	«	1 725 m2
-108	«	27 100 m2
-109	«	50 200 m2
-110	«	51 300 m2
-112	«	10 340 m2
-1183	«	96 202 m2

TOTAL 347 805 m2 Sur la commune de Magnac Laval

Soit un TOTAL de 667 662 m2 (66 ha 76a 62ca),

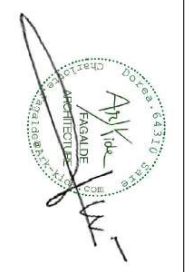
## Plan de Situation Contenu

LEGENDE:

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne St Léger Magnazeix / Magnac laval
- Vue aérienne La Châtre Zoom
- Plan cadastral du foncier du Parc Photovoltaïque
- Plan cadastral de la zone du Parc Photovoltaïque



### Architecte

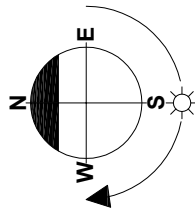
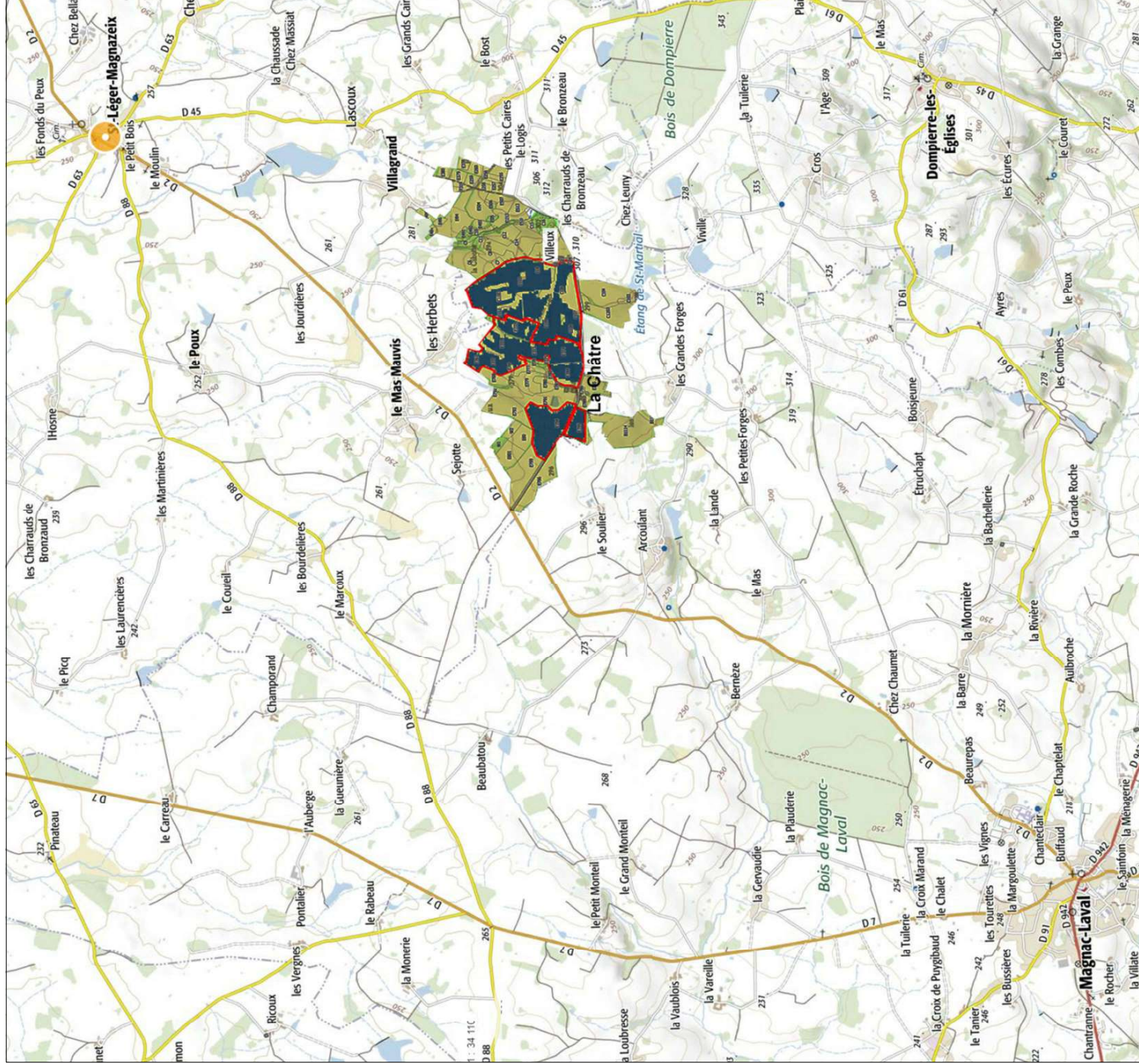


**Maitre d'Ouvrage**  
SAS La Châtre PV  
Lieu Dit La Châtre  
87190 Saint Léger Magnazeix  
[frankmenschel@icloud.com](mailto:frankmenschel@icloud.com)  
06 70 48 37 81

# PLAN DE SITUATION

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne St Léger Magnazeix / Magnac laval
- Vue aérienne La Châtre Zoom
- Plan cadastral du foncier du Parc Photovoltaïque
- Plan cadastral de la zone du Parc Photovoltaïque








CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
- LA CHÂTRE -  
COMMUNES SAINT LEGER MAGNAZEIX  
MAGNAC LAVAL (87)

Localisation générale  
du projet

LEGENDE:

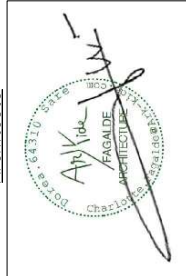
Localisation du projet

-  Emprise du projet éolienne
-  Tables photovoltaïques
-  Emprise cadastrale de l'exploitation (180 ha)



ECHELLE :

Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Châtre PV  
Lieu Dit La Châtre

87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschel@cloud.com

06 70 48 37 81

Plan de Situation

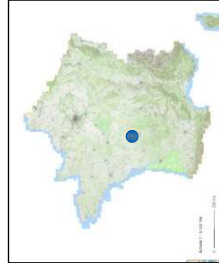
**PC 1a**  
Page 15/43

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
- LA CHATRE -  
COMMUNES SAINT LÉGER MAGNAZEIX  
MAGNAC LAVAL (87)

Vue Aérienne  
St Léger Magnazeix  
Magnac Laval

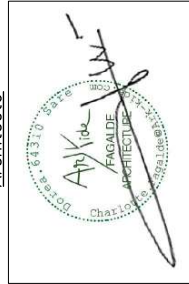
LEGENDE:

- Localisation du projet
- Emprise du projet ciblurée
- Tables photovoltaïques
- Emprise cadastrale de l'exploitation (180 ha)



ECHELLE :

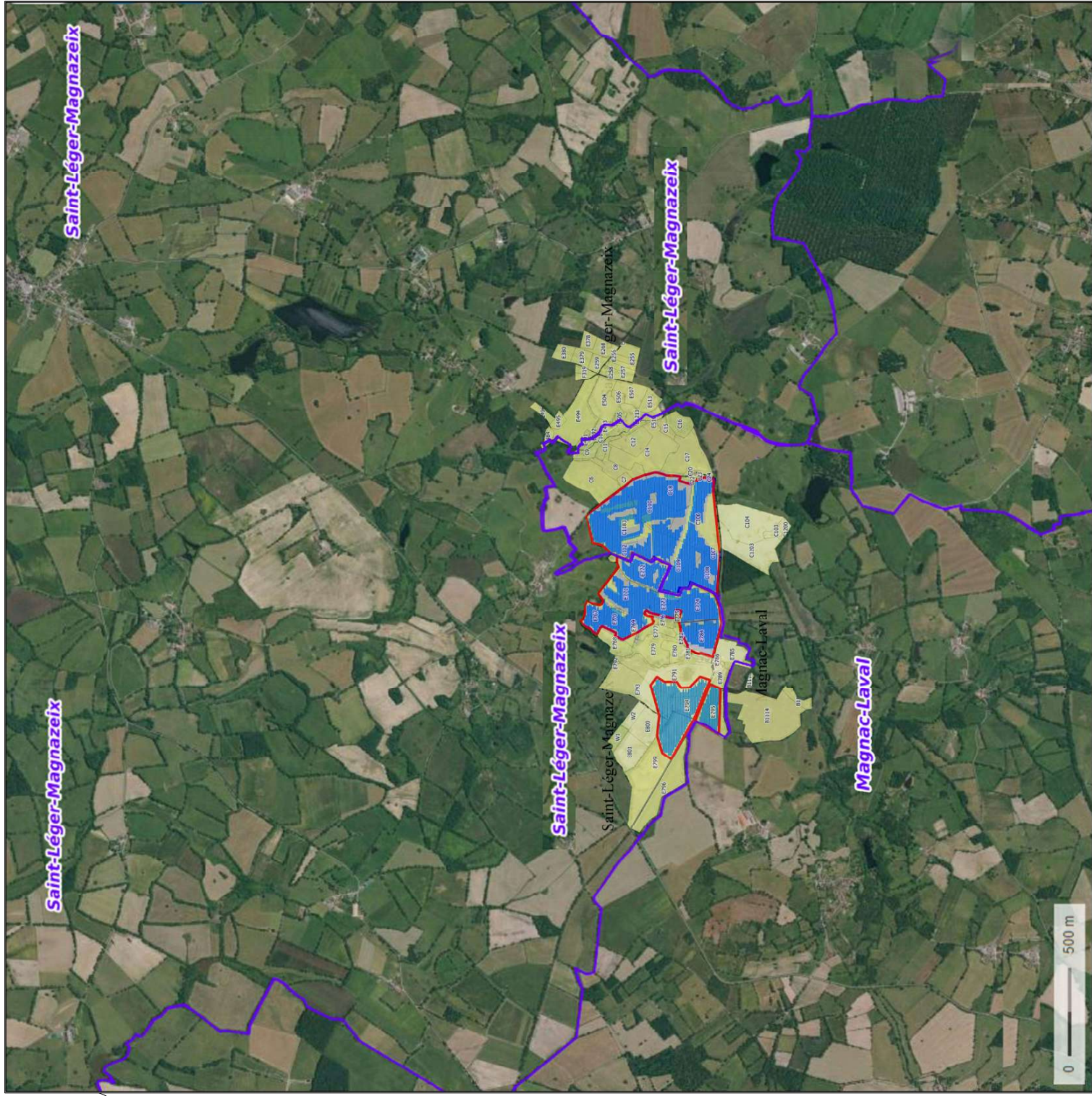
Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Léger Magnazeix  
frankmenschei@cloud.com  
06 70 48 37 81

Plan de Situation

**PC 1b**  
Page 16/43



Vue Aérienne du  
foncier du  
Parc Photovoltaïque

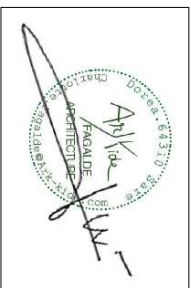
LEGENDE:

- Localisation du projet
- Emprise du projet cédurée
- Talles photovoltaïques
- Emprise cadastrale de l'exploitation (180 ha)



ECHELLE:

Architecte



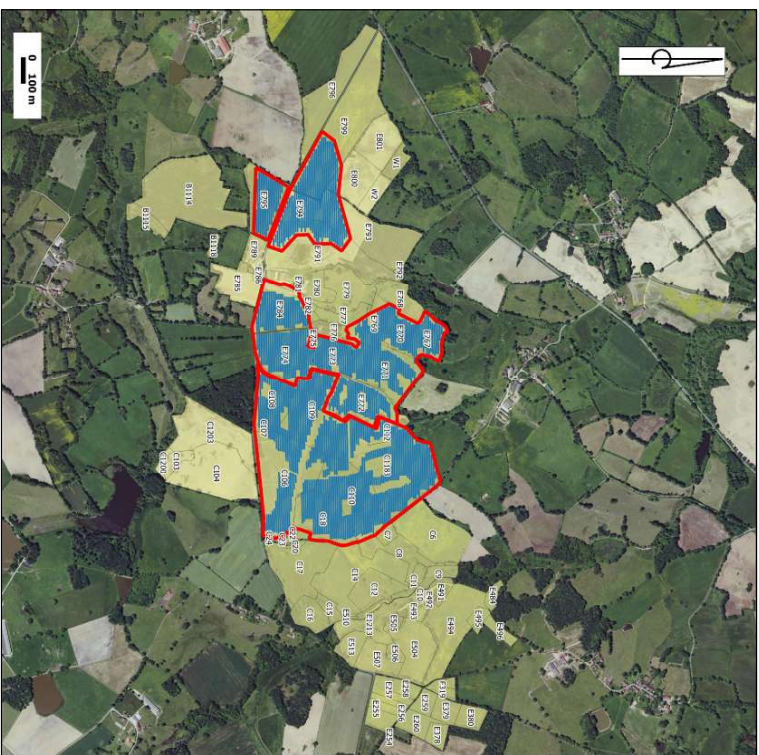
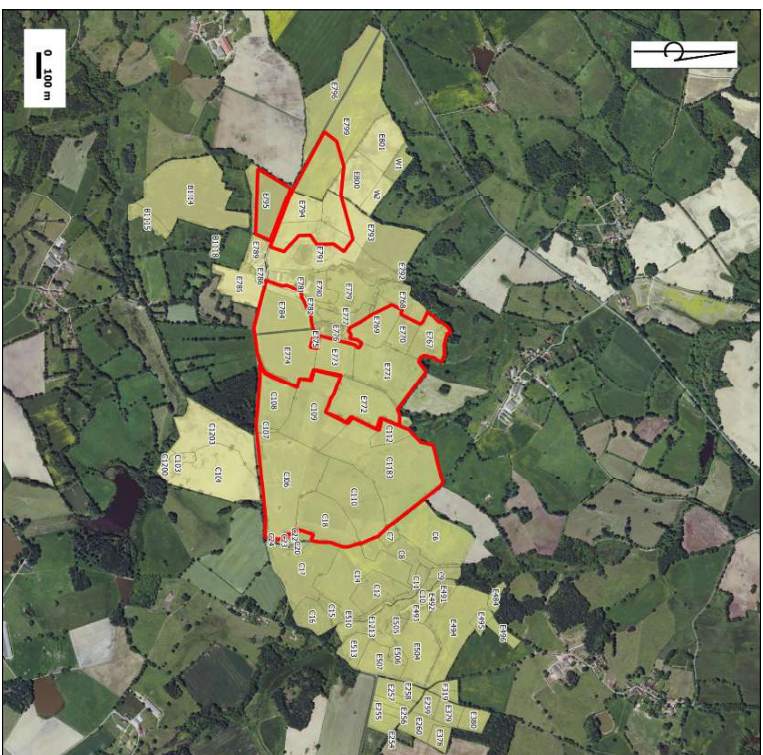
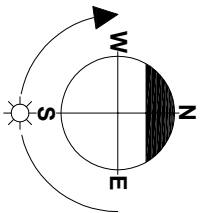
Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschei@cloud.com

06 70 48 37 81

Plan de Situation

**PC 1c**

Page 17/43



Plan cadastral du  
foncier du  
Parc Photovoltaïque

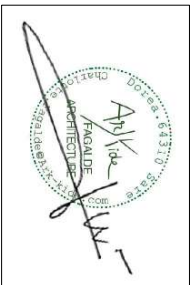
LEGENDE:

- Localisation du projet
- ▭ Emprise du projet clôturée
- ▭ Tahles photovoltaïques
- ▭ Emprise cadastrale de l'exploitation (180 ha)



ECHELLE :

Architecte

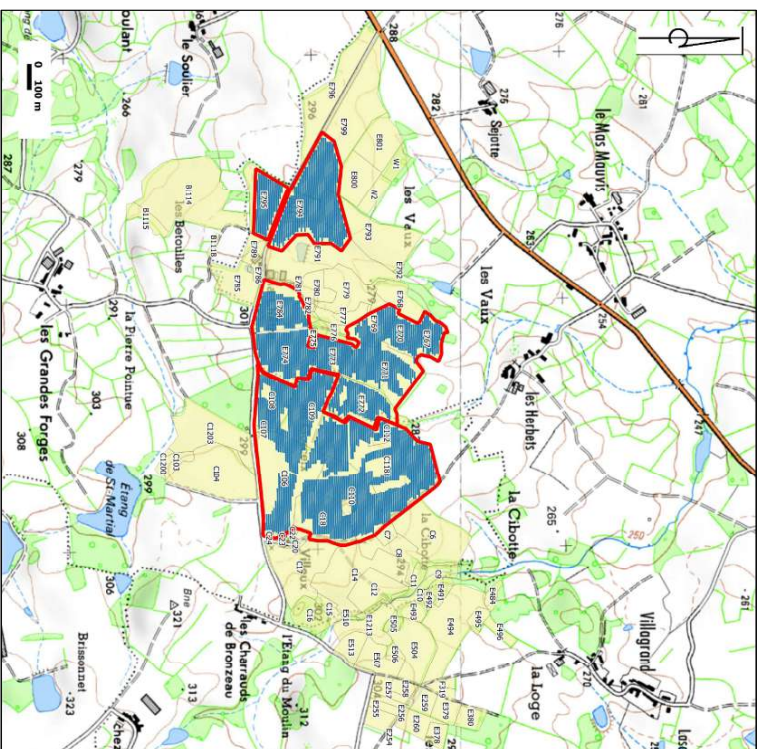
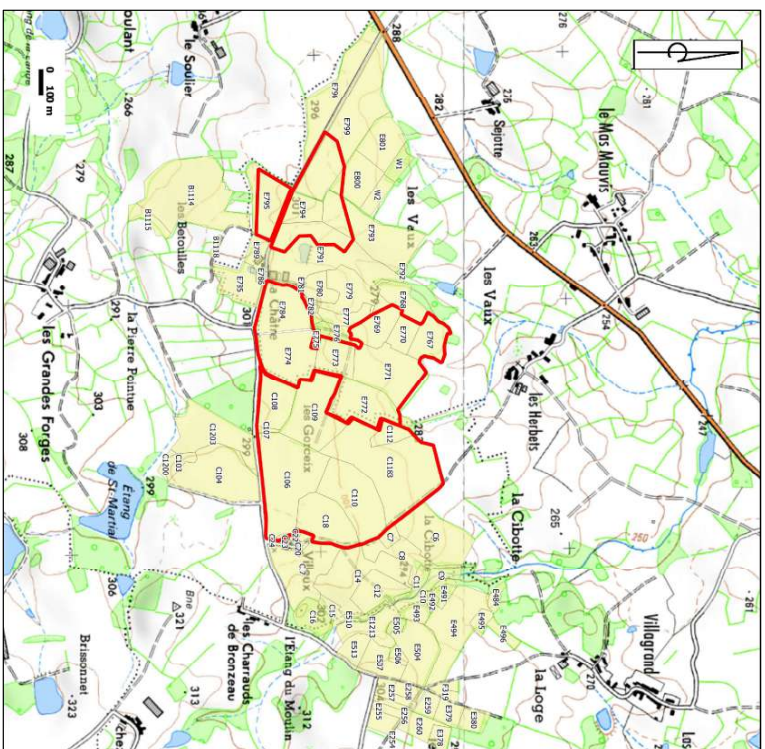
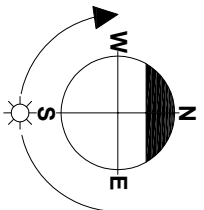


Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chaître PV  
Lieu Dit La Chaître  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschel@icloud.com

06 70 48 37 81

Plan de Situation

**PC 1d**



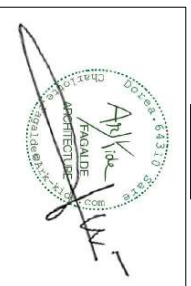
Plan de Masse  
Contenu

LEGENDE:

- Plan topographique existant
- Plan de Masse état projeté de la zone Photovoltaïque
- Plan de masse Zoom entrée de la zone du Parc Photovoltaïque



Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmenschei@icloud.com](mailto:frankmenschei@icloud.com)

06 70 48 37 81

# PLAN DE MASSE

- Plan topographique existant
- Plan de Masse état projeté de la zone Photovoltaïque
- Plan de masse Zoom entrée de la zone du Parc Photovoltaïque



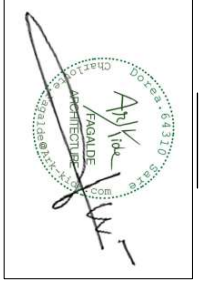
Plan topographique  
Etat existant

LEGENDE:

- Parcelle cadastrale
- Courbes de niveau (5m)
- Végétation existante
- Voie existante
- Bâti existant
- Chemin
- Route communale



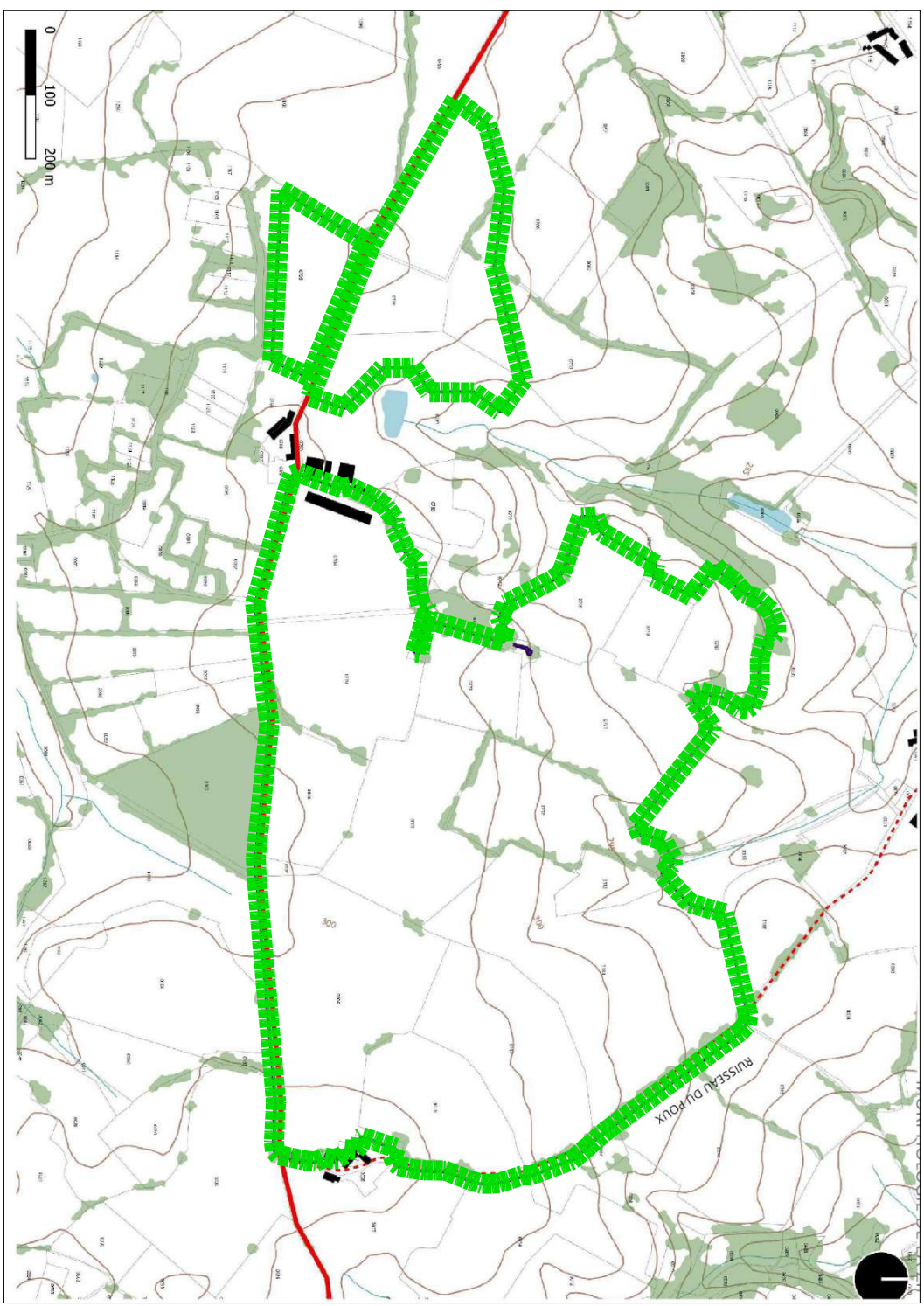
ECHELLE : 1:3500"



Architecte

Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankensche@icloud.com

06 70 48 37 81  
Plan de Masse  
**PC 2a**  
Page 20/43



# Plan de Masse Etat projeté de la zone Photovoltaïque

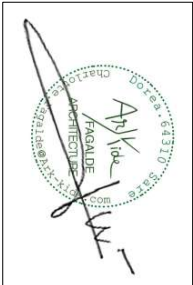
LEGENDE:

- Localisation du projet
- Table PV 2V/27 ou 2V/4
- Poste de Transformation 4000KVA (environ 8x3m)
- Poste de Livraison / Transformation 4000KVA (environ 8x3m)
- Citerne enterrée 120 m3
- Clôture
- ✂ Portail de 6 m pour le passage de moutons



ECHELLE : 1 : 5 000'

Architecte

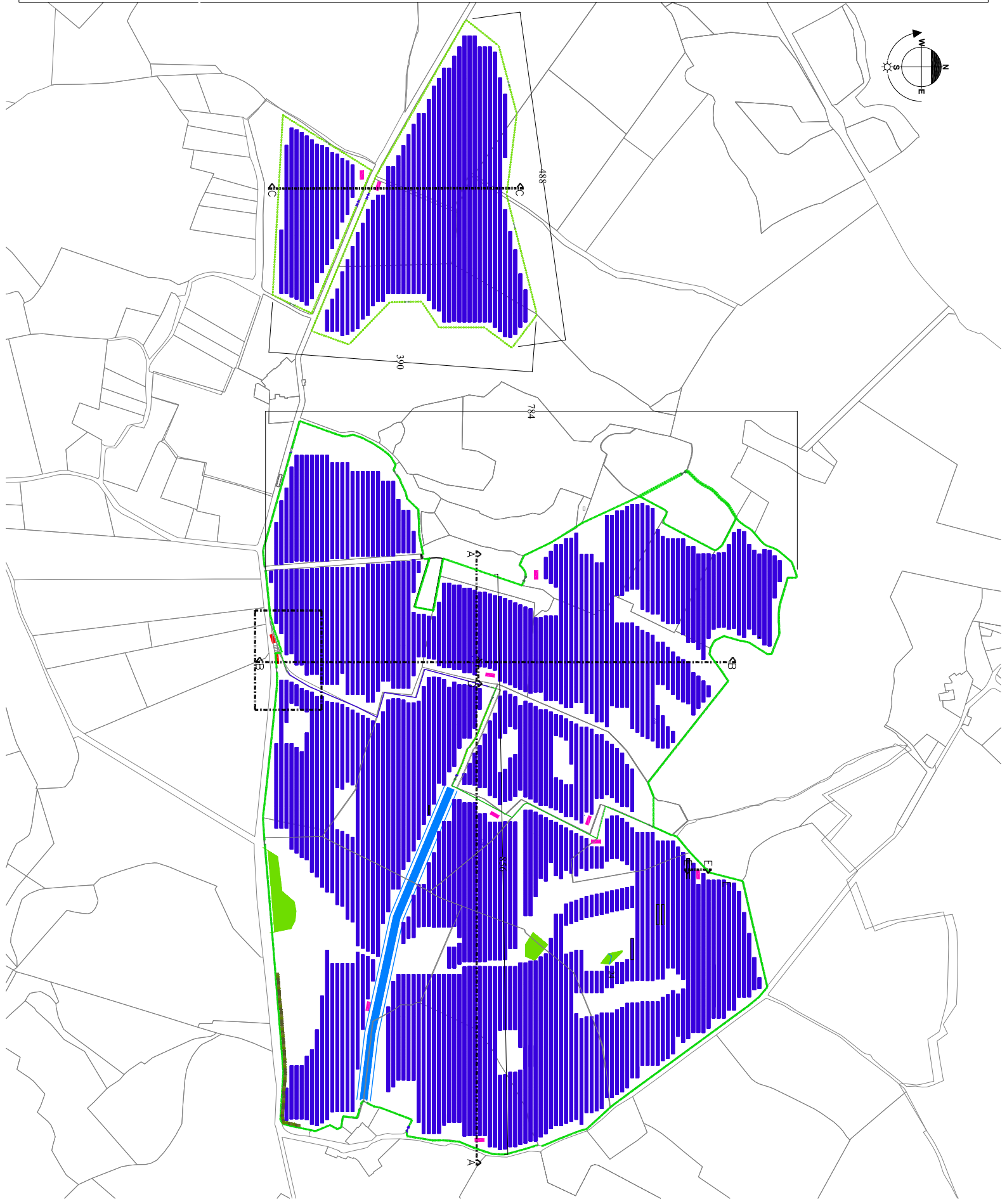
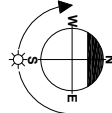


Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschel@cloud.com

06 70 48 37 81

Plan de Masse

# PC 2b



Plan de Mosse  
 Etat projeté de la  
 zone Photovoltaïque  
 Zoom entrée

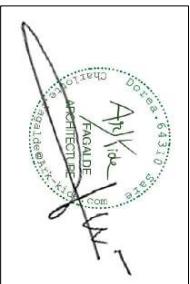
LEGENDE:

- Localisation du projet
- ▬ Table PV 2V27 ou 2V14
- ▬ Poste de Transformation 4000KVA (environ 8x3m)
- ▬ Poste de Livraison / Transformation 4000KVA (environ 8x3m)
- ▬ Cléme enterrée 120 m<sup>3</sup>
- ▬ Clôture
- ✕ Portail de 6 m pour le passage de moutons



EGHELLE : 1.500"

Architecte

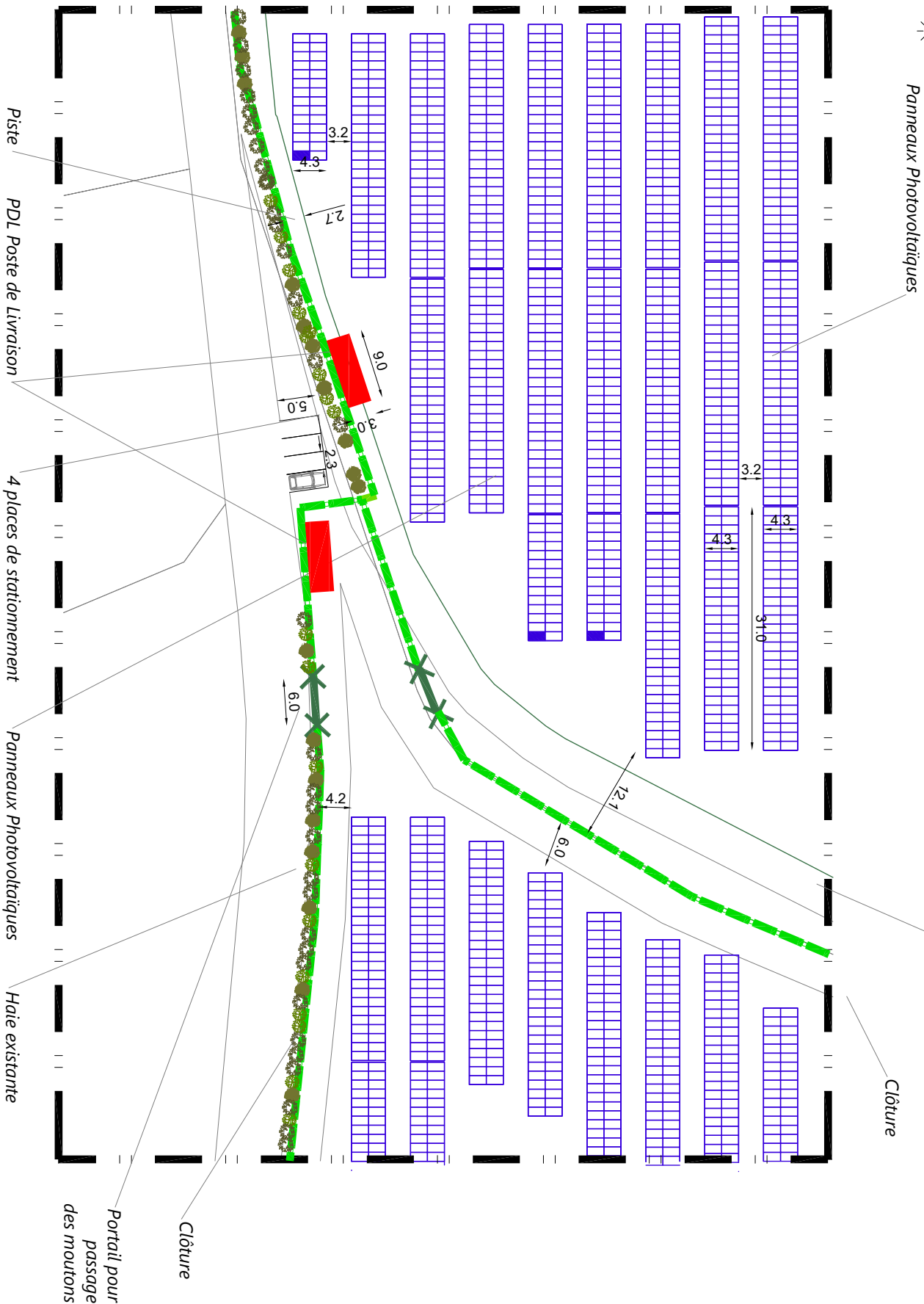
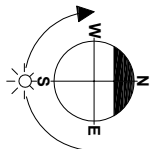


Maitre d'Ouvrage  
 SAS La Chatre PV  
 Lieu Dit La Chatre  
 87190 Saint Leger Magnazeix  
 frankmenschele@icloud.com

06 70 48 37 81

Plan de Situation

**PC2c**





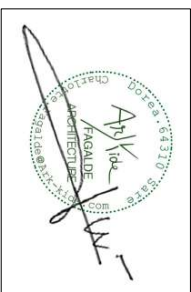
Coupes  
Contenu

LEGENDE:

- Coupes AA BB sur le terrain /  
Bâti/ Panneaux du parc Photovoltaïque



Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmenschei@cloud.com](mailto:frankmenschei@cloud.com)  
06 70 48 37 81

# COUPES

- Coupes AA BB sur le terrain / Bâti/ Panneaux du parc  
Photovoltaïque

Coupes AA BB  
 sur le terrain /  
 Bâti / Panneaux  
 Parc Photovoltaïque

LEGENDE:

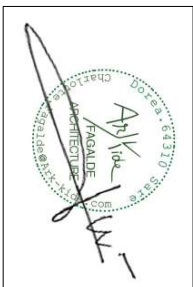
● Localisation du projet

■ Coupes



ECHELLE : 1:25000

Architecte



Maitre d'Ouvrage

SAS La Chatre PV

Lieu Dit La Chatre

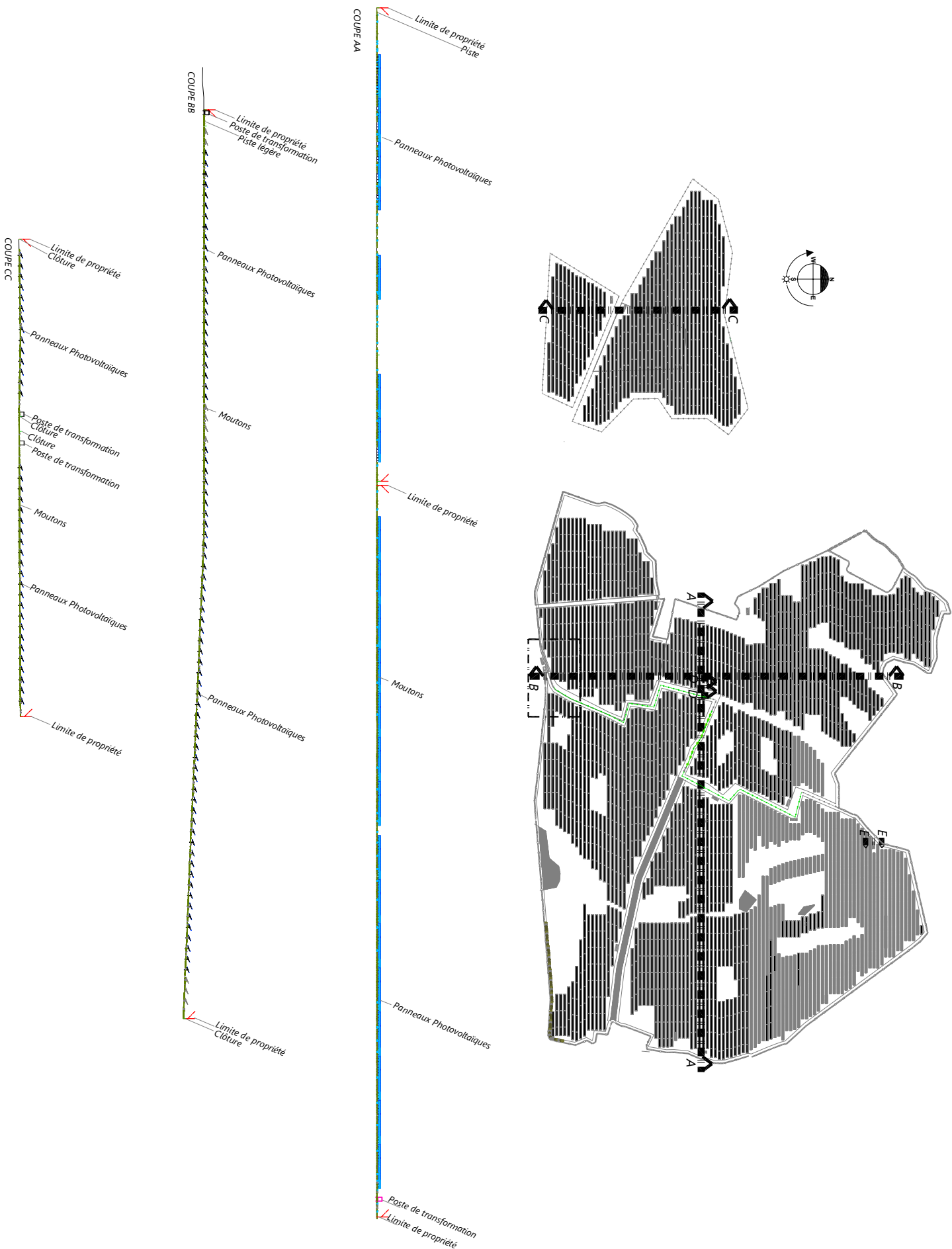
87190 Saint Leger Magnazeix

frankmenschel@icloud.com

06 70 48 37 81

COUPES

PC 3

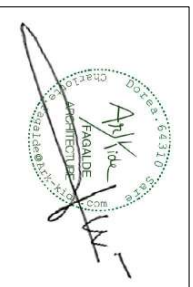


Notice Paysagère  
Contenu

LEGENDE:



Architecte

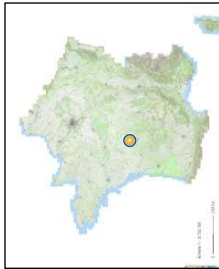


Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmenschei@cloud.com](mailto:frankmenschei@cloud.com)  
06 70 48 37 81

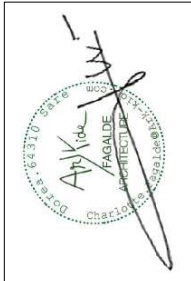
# NOTICE PAYSAGERE

## Notice Paysagère Contenu

### LEGENDE:



### Architecte



### Maitre d'Ouvrage

SAS La Chatre PV

Lieu Dit La Chatre

87190 Saint Leger Magnazeix

frankmensche@icloud.com

06 70 48 37 81

# PC 1a

Page 26 / 43

### PC 4 – Notice descriptive

#### 1 – Etat initial du terrain

##### 1.1. Milieu physique

Les communes de Magnac-Laval et Saint-Léger-Magnazeix sont soumises à un climat océanique tempéré, comme dans les trois quarts nord du département de la Haute-Vienne.

Le site présente une topographie plane avec une pente de 2 à 3 % direction Nord-ouest.

Il s'agit de terrains agricoles en état de prairies artificielles utilisées pour le pâturage ovin.

Les terrains reposent entièrement sur des tuffes granitiques porphyroïdes à deux micas.

Les sols qui se trouvent sur le site sont peu épais, sablo-limoneux, et chargés en éléments grossiers.

#### Le site :

- Se situe dans l'emprise de la masse d'eau Massif central BV Gartempe. Cette nappe, qui est utilisée ponctuellement pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation, se caractérise par de nombreuses sources, à débit très variables, dont beaucoup sont captées.

Se situe au sein du bassin de la Gartempe, lequel rassemble deux entités hydrogéologiques, nommées respectivement « Gartempe de sa source à la cascade de Brame » et « Anglin depuis sa source à l'extrémité du Massif » :

- Le réseau hydrographique de la commune de Saint-Léger- Magnazeix est constitué par la Rivière l'Asse qui traverse la commune, ainsi que trois cours d'eau affluents de cette dernière : le ruisseau du Rts, le ruisseau de la Chaussade et le ruisseau du Poux.

- Le réseau hydrographique de la commune Magnac-Laval est constitué par la Rivière la Brame, ainsi que trois cours d'eau affluents de cette dernière : le ruisseau des Pouyades, le ruisseau de la Margouliette et le ruisseau de Beaurepas, le ruisseau de la Vareille.

- Est éloigné des vecteurs hydrauliques de surface.

- Fait partie du SAGE de la Creuse.

Les deux communes sont en zone d'aléa sismique faible avec séismes passés ressentis et en zone d'aléa retrait gonflement des argiles faible.

#### 1.1. Milieu naturel

Le contexte environnemental du secteur apparaît relativement commun. En effet, l'emprise du projet est localisée en dehors de tout périmètre réglementaire (Nature 2000, APPB) et zone d'inventaire (ZNIEFF, ZICO).

Le plan d'eau de l'étang de Saint-Martial, situé à environ 500 mètres au Sud du site, peut servir d'habitat de certaines espèces. Il ne s'agit toutefois pas d'un site Natura 2000.

Le site est occupé par des prairies artificielles pâturées, entrecoupées de prairies à grands joncs, présentant une faible sensibilité environnementale. Ces prairies sont cernées par des bois de chênes pédonculés et des haies qui servent de réservoir de biodiversité (avifaune, insectes saproxyliques, et chiroptères) de sensibilité plus forte.

L'ensemble participe peu aux continuités écologiques nationales. Il est situé en bordure sur corridor écologique d'importance régionale, en continuité d'une zone anthropisée et encadré par des routes fragmentantes, qui faut préserver ou remettre un bon état.

#### 1.3 Milieu humain

Le projet photovoltaïque est éloigné des principaux lieux touristiques majeurs du département. Il n'y a pas d'activité touristique ou de loisirs à proximité immédiate, le tourisme vert prévaut (circuits de randonnées sur la commune de Saint-Léger-Magnazeix et le site Prieur de Bronzeaux).

Le site n'est grevé d'aucune servitude.

Plusieurs parcs éoliens se situent au sein de l'aire d'étude éloignée :

- Le parc éolien de Magnac-Laval, comportant 4 éoliennes à l'ouest du site de projet, autorisé ;
- Le parc éolien d'Arnac-la-Poste, à 4,6 km à l'est du site de projet, autorisé ;
- Le parc éolien de Croix-du-Pic, à 3,3km au nord du site de projet, en cours d'instruction ;
- Le parc éolien de La Roche, à 2,2km à l'est du site de projet, avec 5 éoliennes dans l'aire d'étude rapprochée, en instruction.

Les boisements forment toutefois des barrières visuelles importantes, et l'effet cumulé peut être qualifié de faible.

#### 1.4. Paysage et patrimoine

Au sein des communes de Magnac-Laval et Saint-Léger-Magnazeix, les paysages sont formés par une mosaïque agricole de prairies de fauche, de pâtures et de cultures décelées principalement à l'élevage bovin.

Les communes de Magnac-Laval et Saint-Léger-Magnazeix s'inscrivent dans l'identité paysagère « campagne parc » de la basse marche présentant :

- des altitudes inférieures à 500 mètres ;
  - des reliefs plus lisses ;
  - des espaces ouverts ;
  - des bosquets continuant de diviser les vues. Le hêtre et les résineux sont remplacés par du chêne.
- Cinq sites classés sont répertoriés sur les communes de Magnac-Laval et Saint-Léger-Magnazeix :

- l'église de Saint-Maximin sur la commune de Magnac-Laval ;
- le Poulvan de Séjotte, la Celle Grandmontaine des Bronzeaux, l'église Saint-Léger et l'enceinte quadrilatère.

#### 1.1. Réseaux

Le site n'empiète sur aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.

Le site n'est pas concerné par un réseau de gaz, ni oléoduc, ni réseau très haute tension.

Aucune autoroute, route express, déviation au sens du code de la voirie routière ou route classée à grande circulation ne se trouve à proximité du site.

Aucune ligne électrique n'étant présents sur le site, il n'y a donc aucune servitude associée.

Aucun station radioélectrique et faisceaux hertziens n'étant présents sur le site, il n'y a donc aucune servitude associée.

Le site n'est pas grevé par des servitudes liées à l'aviation civile ou des servitudes aéronautiques, radioélectriques ou domaniales gérées par le ministère de la défense.

Le projet est compatible avec les servitudes de dégagement géo militaires et n'est pas grevé par une servitude de radar militaire ou par des servitudes liées aux protections radioélectriques.

Le site se situe en dehors des zones de présomption de prescription archéologique et n'est pas concerné par une telle zone. Le site est situé à moins de 2 km de la route départementale n°2. Néanmoins, cette route n'est pas classée à grande circulation.

#### 2 – Urbanisme

Les communes de Magnac-Laval et Saint-Léger-Magnazeix font partie de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, créée le 1er janvier 2017 et résultant de la fusion des anciennes communautés de communes Brame Benatze, Basse Marche et Haut Limousin.

Le PLU est actuellement en cours d'élaboration sur le territoire de l'actuelle communauté de communes du Haut Limousin :

Les parcelles sur lesquelles seront implantées le projet auraient vocation à être situées en zone A (agricole) et N (naturelle) du futur PLU, ou sont notamment autorisées les constructions et les installations nécessaires à des équipements collectifs, tels que le projet photovoltaïque, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Le projet photovoltaïque permettra le maintien d'une telle activité, le pâturage restera possible sous les panneaux, et l'exploitation agricole disposera d'autres terrains disponibles pour des productions complémentaires.

A ce jour, les règles d'urbanisme trouvant à s'appliquer sont les suivants :

- un PLU concernant la commune de Magnac-Laval, le projet sera implanté en zone A ;
- le RNU concernant la commune de Léger Magnazeix. L'article L. 111-4 du code de l'urbanisme autorisant, par exception, en dehors des parties urbanisées de la commune :
- 2° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national. »

#### 3 – Présentation du projet

Le projet photovoltaïque est développé par la société « SAS La Châtre PV », sous la maîtrise d'ouvrage de la société OMEXOM.

Le projet photovoltaïque portera sur une surface totale de 66,76 ha clôturée avec une surface des panneaux de 29,17 ha sur les communes de Magnac-Laval et de Saint-Léger-Magnazeix, dans le département de la Haute-Vienne (87).

Il s'inscrit dans un projet de maintien de l'activité agricole sur l'exploitation actuelle constituée de 178 ha en élevage ovin, 133 ha sont en prairies, 20 ha en tréfilage, 10 ha en avoine, et 15 ha en maïs. L'ensemble des cultures est destiné au nourrissage du cheptel.

L'espace sous les panneaux photovoltaïques sera utilisé pour le pâturage d'ovins, ce qui permettra une double utilisation du sol, avec un entretien permanent de la végétation sous les panneaux.

La puissance installée sera de 61,63 MWc.

- Les panneaux photovoltaïques

La conception du projet a été faite sur la base d'un panneau type monocristallin 530 Wc. Il présente un rendement d'environ 20,4%.

L'installation sera composée d'environ 115 209 panneaux photovoltaïques.

- Tables d'assemblage et fixation au sol

Les panneaux photovoltaïques seront montés en rangées sur une table d'assemblage fixe, inclinée à 15 ° (± 5 °).

Les tables d'assemblage, d'une hauteur de 1,3mètres au point bas et de 3 mètres au point haut, seront espacées d'environ 4 mètres.

La table d'assemblage sera fixée avec des pieux enfoncés dans le sol au moyen d'une batteuse hydraulique. Ces fondations par pieux présentent les avantages suivants :

- un faible impact au sol (pas d'affleurement, pas de nivellement, pas d'entretenir) ;
- complètement réversibles et faciles à démonter (simple arrachage).

- Les onze postes de transformation

Les postes de transformation sont des postes préfabriqués spécifiques, comprenant des onduleurs, des transformateurs BT/HTA, les unités de protection, etc.

La fonction des onduleurs est de convertir le courant continu fourni par les panneaux photovoltaïques en courant alternatif.

La fonction des transformateurs est d'augmenter la tension à 20 000V. Cette opération est indispensable pour injecter de l'énergie dans les réseaux.

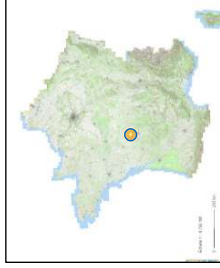
Le projet photovoltaïque sera équipé de 8 postes transformateurs, habillés en bois, ce qui facilitera leur intégration dans le paysage.

Les postes de transformation seront d'une hauteur de 3 mètres et d'une surface de 24 m².

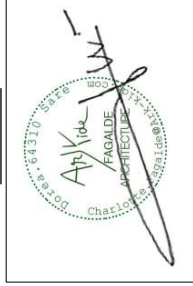
Les transformateurs seront sur lit de grave non traitée GNT. Les onduleurs seront fixés sur les structures métalliques.

## Notice Paysagère Contenu

### LEGENDE:



### Architecte



### Maitre d'Ouvrage

SAS La Chatre PV

Lieu Dit La Chatre

87190 Saint Leger Magnazeix

[frankmenschel@icloud.com](mailto:frankmenschel@icloud.com)

06 70 48 37 81

# PC 1b

Page 27 / 43

- Les deux postes de livraison

Les postes de livraison sont des appareils connectés au réseau.

Ils assureront le suivi de comptage de la production du site injectée dans le réseau et seront également l'élément de sécurité principal pour éviter les surintensités et sera utilisé comme interrupteur à l'usage.

Situés en position centrale, au sud des installations, et près de la route menant aux « Charrauds de Bronzeau », ils seront accessibles directement sans entrer sur le site.

Les postes de livraison seront habillés de bois de la même manière que les postes de transformation. Ils seront positionnés sur une dalle béton et disposeront de vide-sanitaire, ce qui les suréleva de 20 cm par rapport au terrain naturel.

Ils seront d'une hauteur de 3 mètres et d'une surface de 27 m<sup>2</sup>.

- Les clôtures et portails

Une clôture grillagée de 2 mètres de haut sera installée à la périphérie du parc. La longueur linéaire de toute la clôture sera d'environ 6 100 mètres. Ce sera une clôture en grillage grande maille (20 cm) carrée installée sur des piquets de bois.

L'accès sera muni d'un portail d'accès à vantaux battants de 2 mètres de haut et 6 mètres de long, situé au Sud, près de la station de livraison, ce qui permettra l'accès au site pour la maintenance des installations. Plusieurs portails secondaires seront installés pour permettre la circulation des troupeaux.

La clôture et le portail seront en galvanisé gris.

- Les accès

Le site sera directement accessible depuis la voie communale menant au « Charrauds de Bronzeau ».

Pendant la phase de construction le site sera desservi par deux types de voies provisoires pour permettre le déroulement des travaux :

- Une piste lourde de 3,5 mètres de large, (longueur cumulée de 6900 mètres) périphérique et centrale. La piste lourde sera recouverte d'une couche grave non traitée. Cette technique permet le maintien des capacités d'infiltration.
- Des pistes légères compléteront l'accès périphérique. Ces pistes, de 3,5 m environ de large, sur le secteur de Villeux (longueur cumulée de 1.200 mètres).

Après la phase de chantier, les pistes seront enlevées et remises en prairie pour pâturage.

Ce dispositif de pistes dépourvu de revêtement, permet la repousse de la végétation et sera entretenu par le pâturage des moutons.

- Les câblages

Toutes les installations électriques seront conformes aux normes AFNOR.

Les connexions électriques entre les panneaux seront aériennes. Les câbles seront placés dans des chemins de câbles sous les panneaux photovoltaïques.

Afin de limiter la longueur de la tranchée, le câblage sera sous goulottes sous les panneaux.

#### 4 – Insertion du projet dans son environnement et prise en compte des paysages

##### 4.1 Milieu physique

L'implantation du projet photovoltaïque n'affectera pas sensiblement le microclimat du site mais son impact participe à la lutte contre le réchauffement climatique.

La topographie du site ne sera pas modifiée, l'impact du projet est jugé faible.

L'impact du projet sur les sols sera plus significatif pendant la phase de travaux et proportionnel à l'ampleur du tassement des sols et au linéaire de tranchées creusées. Toutefois, l'ensemble de ces impacts restera temporaire.

L'implantation de la centrale photovoltaïque n'engendra qu'une très faible artificialisation du site d'où un impact faible sur l'imperméabilisation des sols. De ce fait, il n'y aura pas d'augmentation significative des débits de ruissellement évacués vers l'aval, les capacités d'infiltration des sols restant très bonnes.

Des risques de pollution accidentelle des sols et des eaux peuvent subsister en phase de chantier.

Concernant l'environnement physique, les mesures à mettre en place afin de limiter les impacts du projet consisteront à :

- lutter contre la pollution des sols et des eaux en prenant des précautions en période de travaux ;
- limiter le terrain d'emprise du chantier ;
- utiliser des véhicules de chantier à faible pression sur le sol ;
- éviter les travaux de construction en cas d'humidité persistante ;
- éviter les terrassements ainsi que les nivellements de surface importants ;
- scarifier le sol à l'issue des travaux pour favoriser l'infiltration ;
- réutiliser la terre végétale.

##### 4.2 Milieu naturel

Le projet n'aura pas d'impact direct sur les habitats et les espèces Natura 2000, ces derniers étant situés à plus de 6 km.

Le risque de pollution accidentelle en phase de chantier reste très faible voir nul.

Le projet impactera environ 66,76 ha d'espaces naturels, principalement des sols agricoles couverts de prairies artificielles. La couverture végétale en phase d'exploitation restera identique, de sorte que l'impact du projet sur la flore apparait faible.

Les zones humides repérées et la végétation associée seront intégralement préservées. De même, le projet maintiendra l'intégralité des habitats périphériques et des haies qui représentent l'enjeu principal.

Des impacts sur la faune sont prévisibles en période de chantier, lequel pourrait occasionner un dérangement et/ou des perturbations en période de reproduction. Pour y pallier, les travaux à proximité des zones à enjeux n'auront pas lieu pendant les périodes de reproduction. Le site clôturé limitera les déplacements de la grande faune mais permettra le passage de mésofaune grâce aux espaces réservés sous les clôtures.

Le projet aura un impact négligeable sur le fonctionnement écologique une fois les travaux achevés.

Enfin, les travaux de remise en état du site auront un impact équivalent à la phase d'installation et seront traités de la même manière.

Pour éviter le développement de plantes invasives, les mesures à mettre en place consisteront à réutiliser la terre issue du chantier pour toutes les opérations de nivellement et pour l'enfouissement des câbles.

#### 4.3. Milieu humain

La production du parc sera équivalente à la consommation électrique de 15.533 foyers. Le projet permet aussi une contribution au développement de la filière solaire photovoltaïque, une création d'emplois directs et indirects.

Le projet ne présentera aucun conflit d'usage avec l'agriculture puisqu'il prévoit le maintien des activités actuelles, à savoir l'élevage ovin et la poursuite concomitante de l'activité agricole sur les terres non occupées.

La situation du projet et l'absence de visibilité depuis les lieux à vocation touristique ou les plus fréquentés auront un faible effet sur la modification du trafic. La gêne restera très temporaire.

#### 4.4. Paysage et patrimoine

Le projet photovoltaïque sera sans effet sur le patrimoine culturel et historique. En effet, le site d'implantation n'interceptera aucun périmètre de protection de monuments historiques et ne présentera aucun site classé ou inscrit.

Le projet photovoltaïque s'insérera dans un paysage agricole de type bocager aux formes géométriques peu complexes (parcelles de fourrage et prairies temporaires).

L'assemblage soigné des panneaux, le recours à des fondations légères sur pieux, l'alternance des panneaux avec les bandes de végétation seront autant d'éléments qui favoriseront son intégration paysagère. De plus, la hauteur maximale au-dessus du niveau du sol sera relativement faible, environ 2,70 mètres.

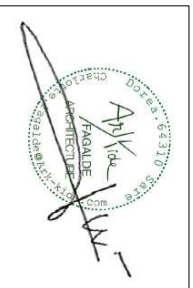
## FACADES Contenu

LEGENDE:

- Façades / Coupes panneaux photovoltaïques Poste de transformation
- Façades Poste de livraison
- Façades Poste de Transformation
- Façades Portail et Clôture de la zone photovoltaïque
- Façades de la citerne enterrée



### Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre

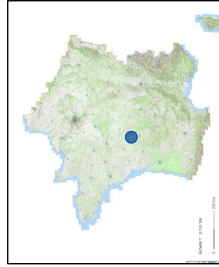
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschel@icloud.com  
06 70 48 37 81

# FACADES

- Façades / Coupes panneaux photovoltaïques Poste de transformation
- Façades Poste de livraison
- Façades Poste de Transformation
- Façades Portail et Clôture de la zone photovoltaïque
- Façades de la citerne enterrée

Façades/ Coupes  
Panneaux  
photovoltaïques  
Poste de  
transformation

Localisation du projet



Échelle : 1-100\*

Architecte



Maitre d'Ouvrage

SAS La Chatre PV

Lieu Dit La Chatre

87190 Saint Leger Magnazeix

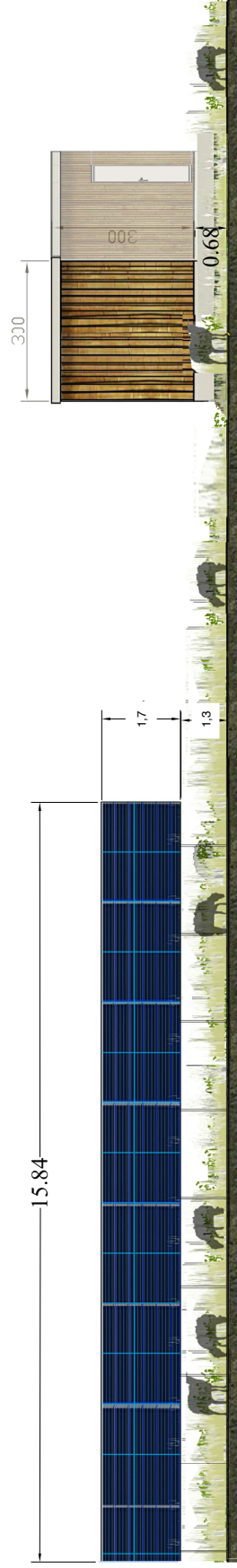
[frankmenschel@cloud.com](mailto:frankmenschel@cloud.com)

06 70 48 37 81

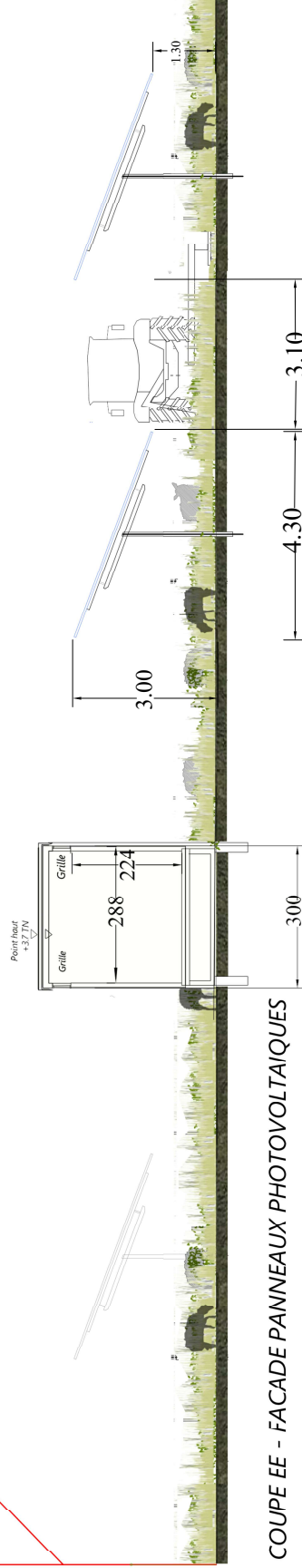
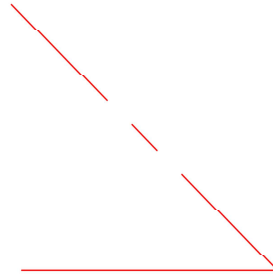
Façades/ Coupes

**PC 5a/3**

Page 29/43



COUPE DD - FACADE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



COUPE EE - FACADE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Façades  
 Postes de  
 Livraisons

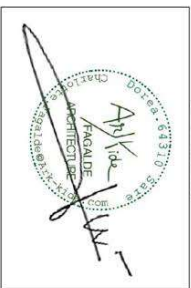
LEGENDE:

● Localisation du projet



Échelle : 1-100'

Architecte



Maitre d'Ouvrage  
 SAS La Chatre PV  
 Lieu Dit La Chatre  
 87190 Saint Leger Magnazeix  
 frankmensche@cloud.com

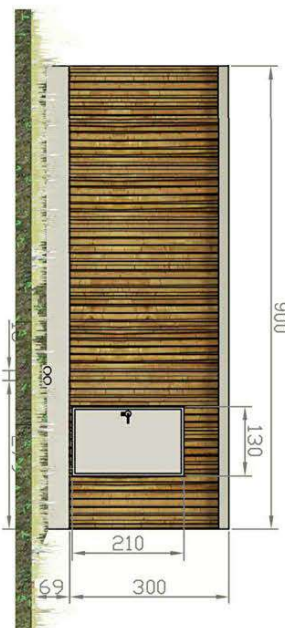
06 70 48 37 81

Façades

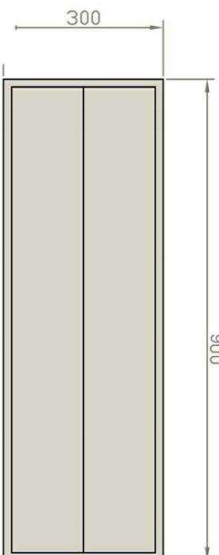
**PC 5b**

Page  
 30/43

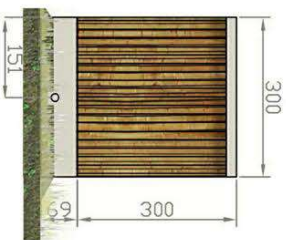
VUE DE DERRIERE (Côté domaine public)



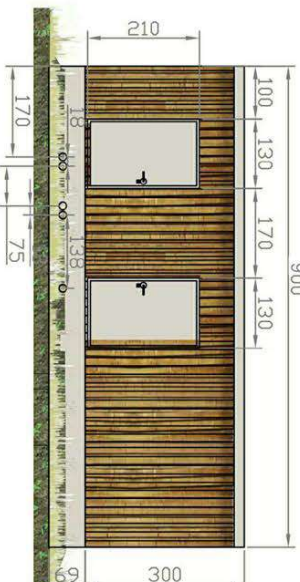
VUE DE DESSUS



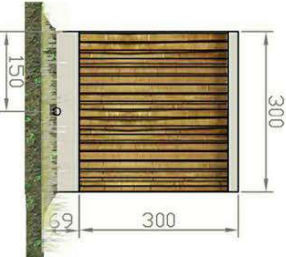
VUE DE GAUCHE



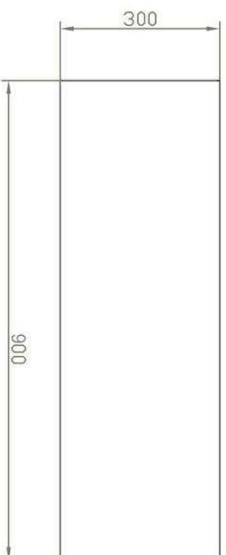
VUE DE DEVANT (Côté Parc photovoltaïque)



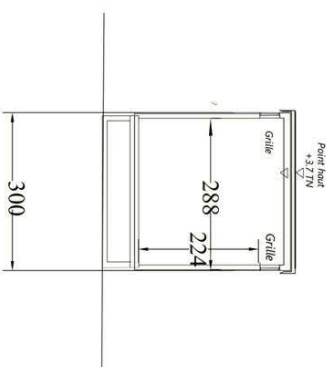
VUE DE DROITE



VUE DE DESSOUS



COUPE





Façades  
 Postes de  
 transformations

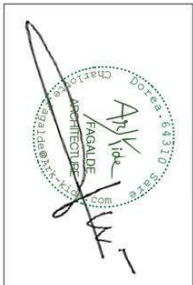
LEGENDE:

- Localisation du projet



Échelle : 1-100°

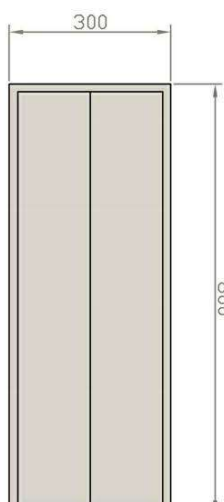
Architecte



Maitre d'Ouvrage  
 SAS La Chatre PV  
 Lieu Dit La Chatre  
 87190 Saint Leger Magnazeix  
 frankmenschele@icloud.com  
 06 70 48 37 81

Façades

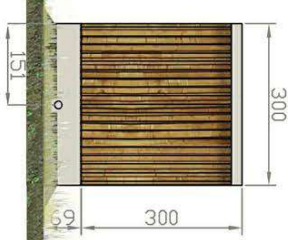
PC 5c



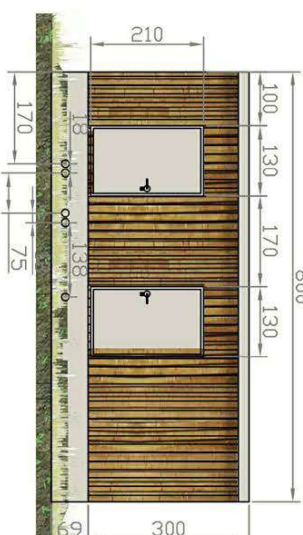
VUE DE DESSUS



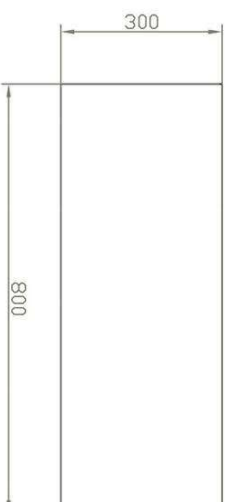
VUE DE DERRIERE (Côté domaine public)



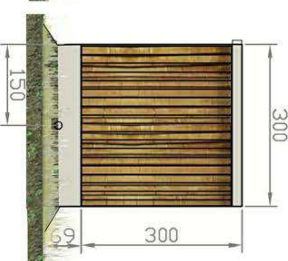
VUE DE GAUCHE



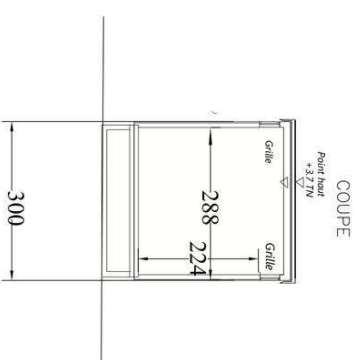
VUE DE DEVANT (Côté Parc photovoltaïque)



VUE DE DESSOUS



VUE DE DROITE



### Facades Clôtures et portail de la zone du PV

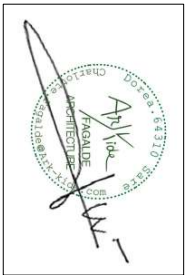
LEGENDE:

 Localisation du projet

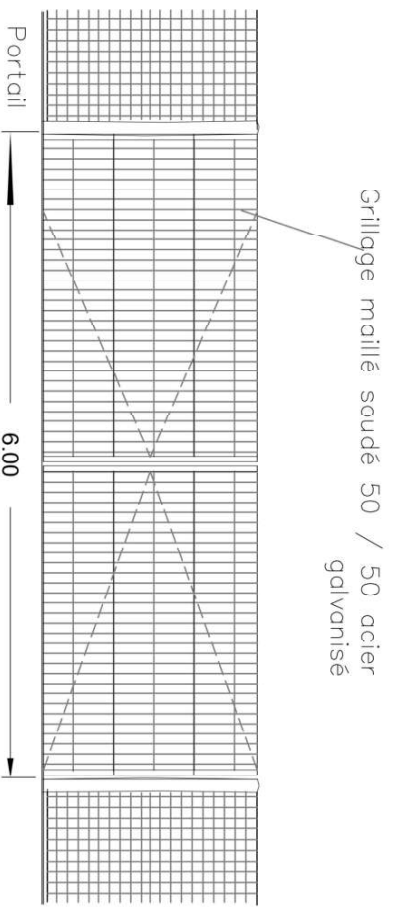
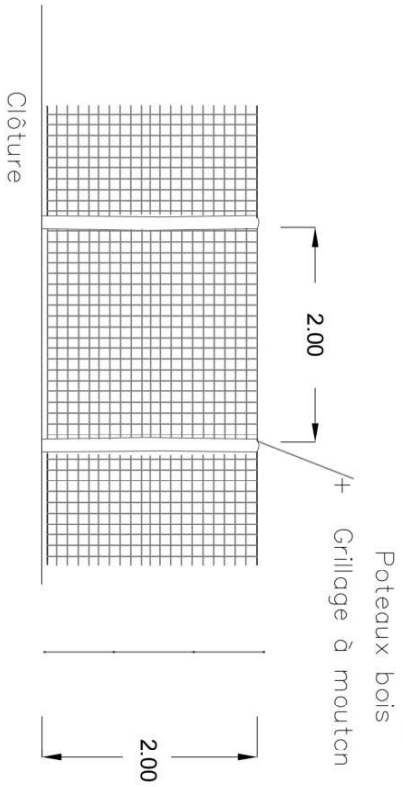


EGHELLE : 1:50°

Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschel@cicloud.com  
06 70 48 37 81



Facades  
 Citermes enterrée  
 de la zone du PV

LEGENDE:

- Localisation du projet



ECHELLE : 1:100"

Architecte

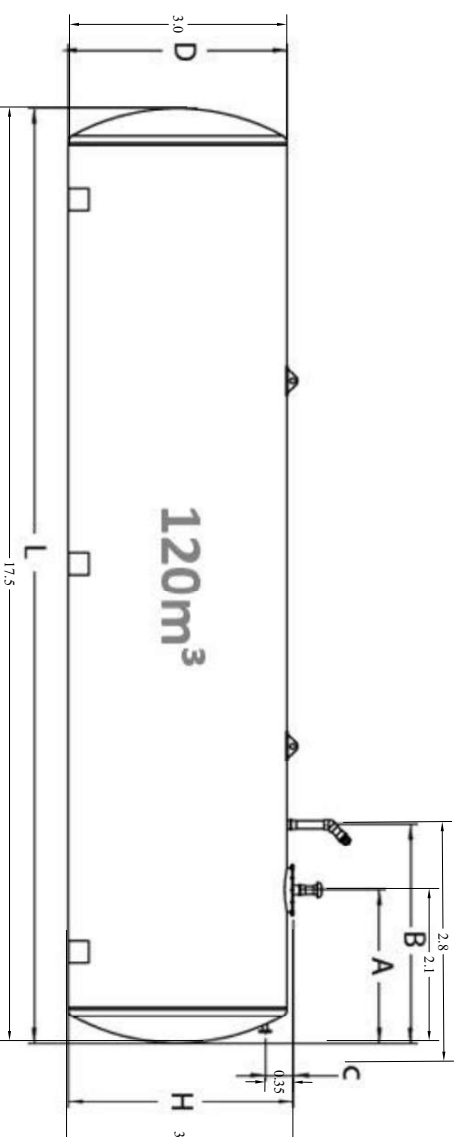


Maitre d'Ouvrage  
 SAS La Chatre PV  
 Lieu Dit La Chatre  
 87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmenschei@cloud.com](mailto:frankmenschei@cloud.com)

06 70 48 37 81

façades

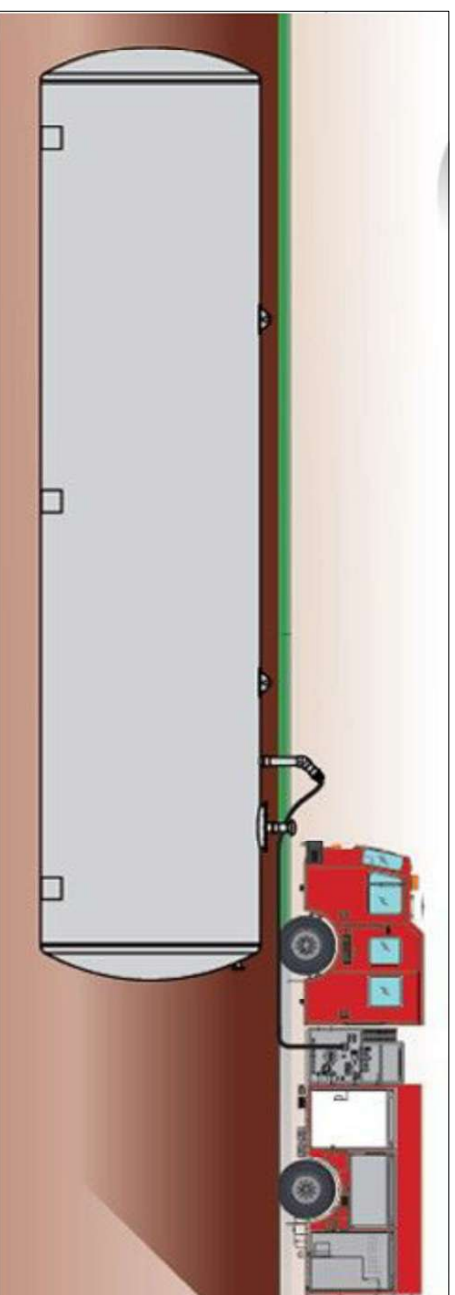
**PC 5e**



Référence Cuve	Volume	L	D	H	A	B	C	poids	Référence Chassis	Nbre Ceinture
RIC120A	120m³	17500	3000	3100	2100	2850	385	8300	RIC30120A	6

dimension en mm, Poids en Kg

Plan Réserve d'eau Anti-incendie RIC 120A



Coupe Réserve d'eau Anti-incendie enterrée RIC 120A

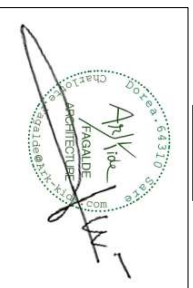
## INSERTION PAYSAGERE

### LEGENDE:

- Vue 1 projet Depuis la route communale en direction de la Chatre
- Vue 2 projet Depuis le hameau de la Châtre
- Vue 3 projet Depuis l'entrée centrale du site à proximité des postes de livraisons



### Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmenschel@icicloud.com](mailto:frankmenschel@icicloud.com)  
06 70 48 37 81

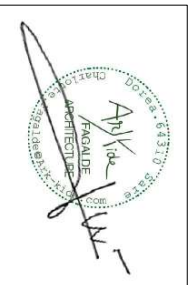
# INSERTION PAYSAGERE

Insertion paysagère

Localisation du projet



Architecte



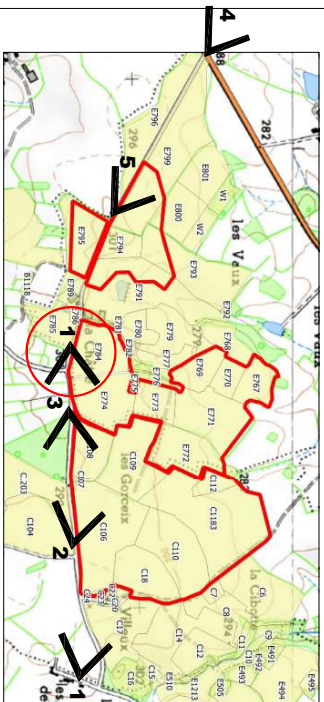
Maître d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmenschei@cloud.com](mailto:frankmenschei@cloud.com)

06 70 48 37 81

Insertion paysagère

**PC 6a**

Page 35 / 43



Vue 1 projet : Depuis la route communale en direction de la Châtre



Vue 1 projet avec mesure paysagère : Depuis la route communale en direction de la Châtre

Insertion paysagère

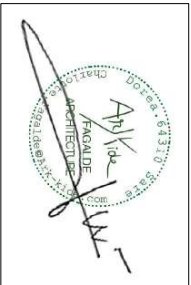
LEGENDE:

- Localisation du projet



ECHELLE:

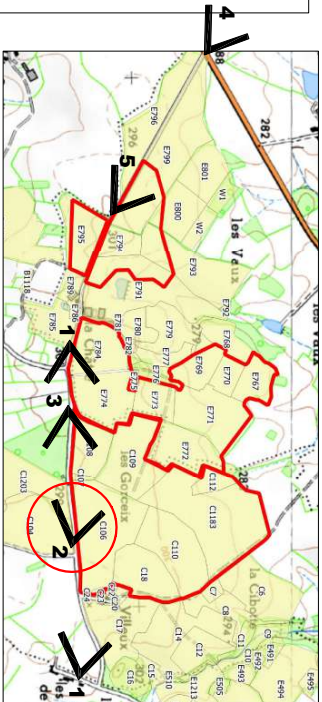
Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschel@cloud.com  
06 70 48 37 81

Insertion paysagère

**PC 6b**



Vue 2 projet avec mesure paysagère : Depuis le hameau de la Châtre



Vue 2 projet : Depuis le hameau de la Châtre

Insertion paysagère

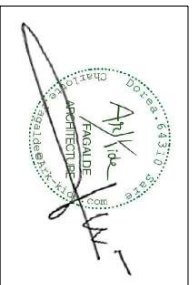
LEGENDE:

- Localisation du projet



ECHELLE :

Architecte



Maître d'Ouvrage

SAS La Chatre PV

Lieu Dit La Chatre

87190 Saint Leger Magnazeix

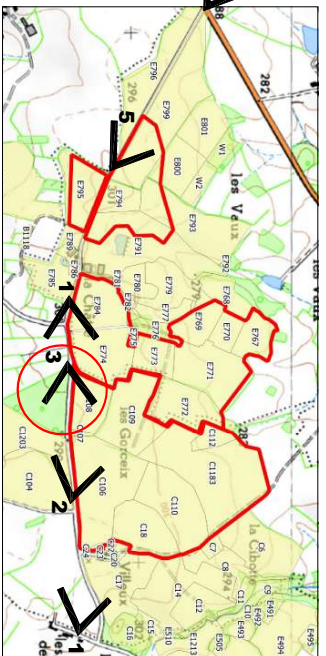
frankmenschel@icloud.com

06 70 48 37 81

Insertion paysagère

**PC 6c**

Page 37/43



Vue 3: Depuis l'entrée centrale du site à proximité des postes de livraisons



Vue 3 Etat Existant



Vue 3 Etat projeté sans mesures réductrices



Vue 3 Etat projeté avec mesures réductrices

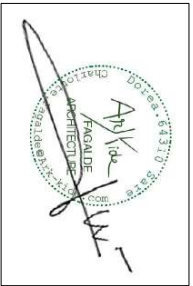
Insertion paysagère

LEGENDE:  
● Localisation du projet



ECHELLE :

Architecte

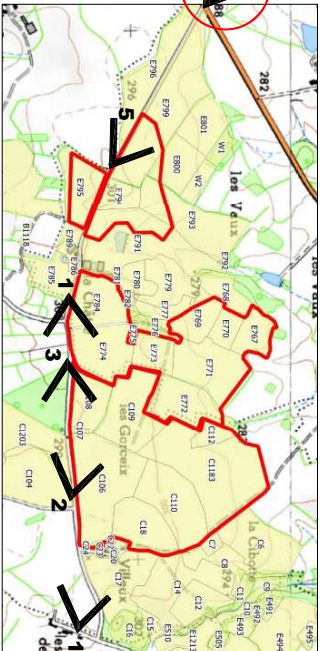


Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chaître PV  
Lieu Dit La Chaître  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmschnei@cloud.com

06 70 48 37 81

Insertion paysagère

**PC 6d**



Vue 4 Etat Existant



Vue 4 Etat projeté: Depuis la Départementale 2



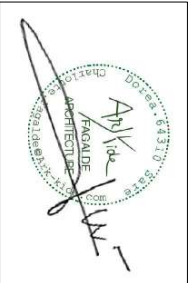
Insertion paysagère

LEGENDE:  
● Localisation du projet



ECHELLE :

Architecte

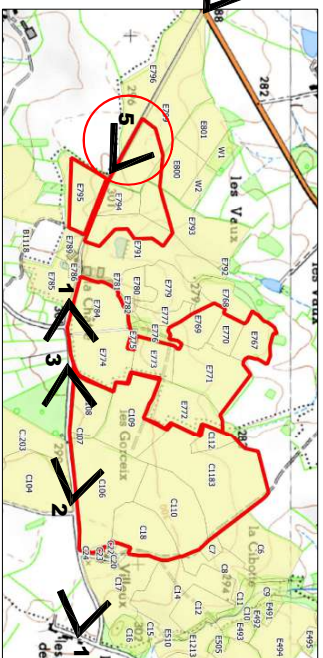


Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmenschei@cloud.com](mailto:frankmenschei@cloud.com)

06 70 48 37 81

Insertion paysagère

**PC 6e**



Vue 5 Etat Existant



Vue 5 Etat Projeté sans mesures réductrices



Vue 5 Etat Projeté avec mesures réductrices

ENVIRONNEMENT  
PROCHE



Architecte



Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmensche@cicloud.com](mailto:frankmensche@cicloud.com)  
06 70 48 37 81

ENVIRONNEMENT PROCHE

Environnement  
Proche

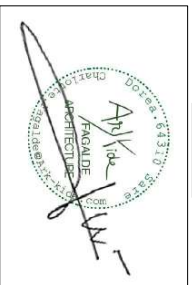
LEGENDE:

● Localisation du projet



ECHELLE :

Architecte

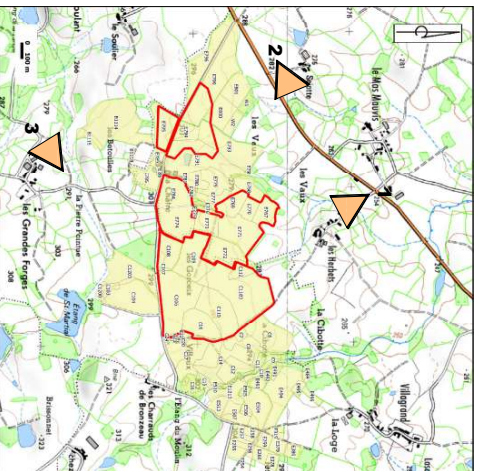


Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenscheil@cloud.com

06 70 48 37 81

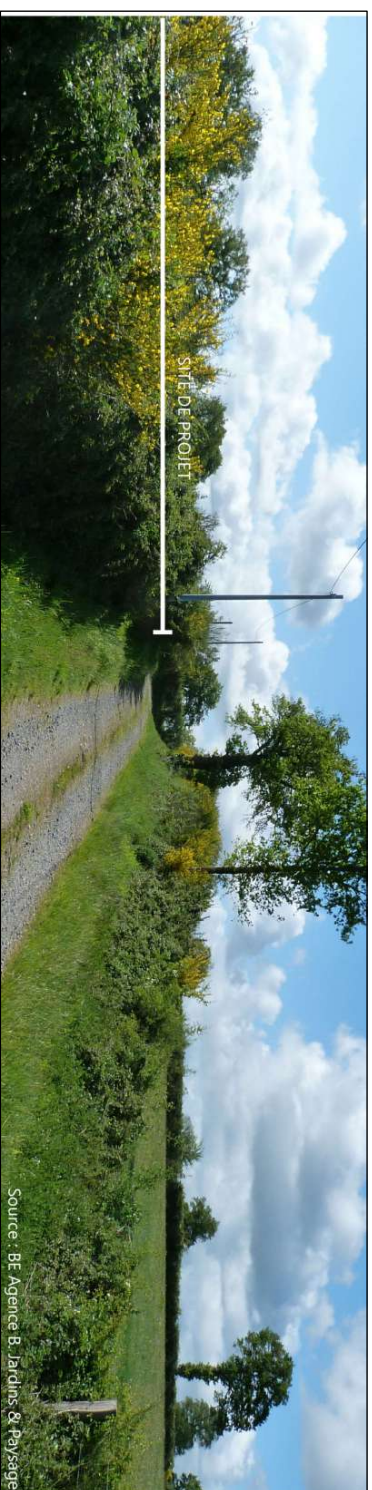
Environnement proche

**PC 7**



Vue 1 - . Depuis la RD 2, entrée du hameau «Les Herbets»

Source : BE Agence B. Jardins & Paysages



Vue 2 - Depuis le hameau vers la RD 2

Source : BE Agence B. Jardins & Paysages



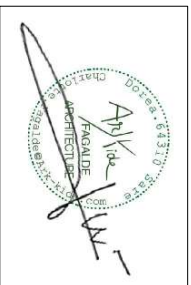
Vue 3 - Entrée du hameau

Source : BE Agence B. Jardins & Paysages

PAYSAGE  
LOINTAIN



**Architecte**



**Maitre d'Ouvrage**  
SAS La Chatre PV  
Lieu Dit La Chatre  
87190 Saint Leger Magnazeix  
[frankmenschael@icloud.com](mailto:frankmenschael@icloud.com)  
06 70 48 37 81

PAYSAGE LOINTAIN

## Paysage Lointain

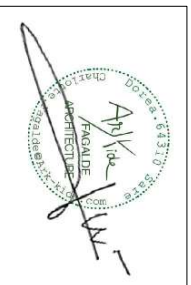
LEGENDE:

- Localisation du projet



ECHELLE :

Architecte



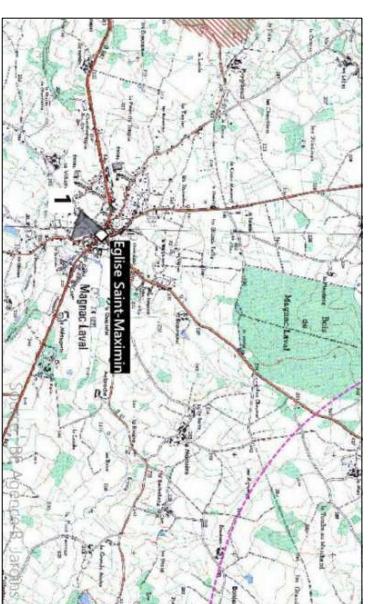
Maitre d'Ouvrage  
SAS La Chaître PV  
Lieu Dit La Chaître  
87190 Saint Leger Magnazeix  
frankmenschel@cloud.com

06 70 48 37 81

Paysage Lointain

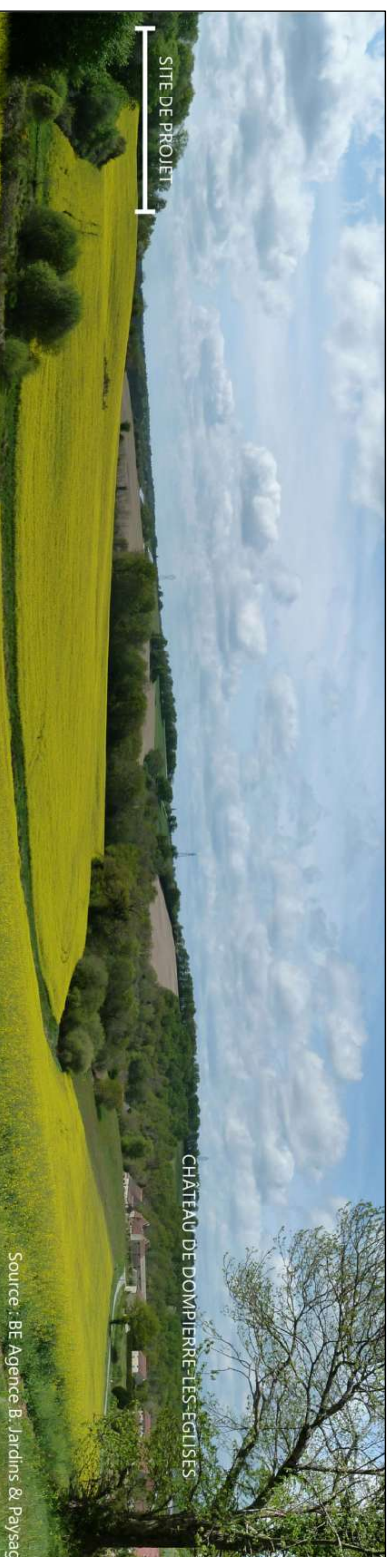
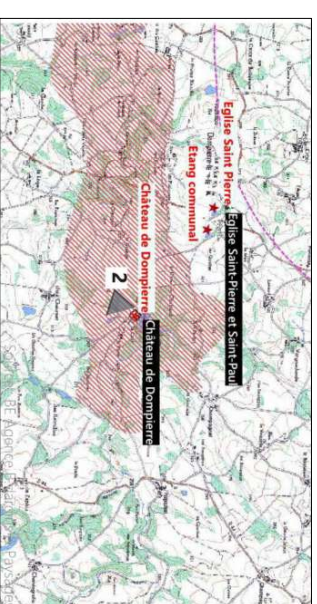
# PC 8

Page 43/43



Source : BE Agence B. Jardins & Paysages

Vue 1 –Panorama depuis l'un des points hauts du village, le long de la Brame



Source : BE Agence B. Jardins & Paysages

Vue 2 – Dompierre–les– Eglises–Route communale –Bocages au sein du site emblématique de la vallée de la Brame